



*SM le Roi adresse un message de félicitations aux membres du club de la RSB suite au sacre continental*

## Et de trois pour les Berkanis

Page 23

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10521

Mardi 27 Mai 2025

*Le pourquoi du «Non» justifié du Groupe socialiste à une réforme de la procédure pénale en demi-teinte*

## Une adoption en force faisant fi de tout débat démocratique



Page 4



SAR la Princesse Lalla Meryem préside à Rabat la cérémonie de célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'ONDE

Page 2



Européens et Arabes se sont réunis à Madrid pour faire pression sur Israël

*Au moins 52 morts dans de nouveaux bombardements israéliens à Gaza*

Page 20

# SAR la Princesse Lalla Meryem préside à Rabat la cérémonie de célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Observatoire national des droits de l'enfant

## Actualité



**S**on Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, présidente de l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE), a présidé, dimanche à Rabat, la cérémonie de célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Observatoire.

La célébration de cet anniversaire traduit l'intérêt particulier qu'accorde Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, à la question de l'enfance et Sa volonté permanente d'imprimer une forte impulsion à l'action dédiée à la protection de cette catégorie de la société et à l'amélioration de sa situation.

Au début de cette cérémonie, Son Altesse Royale a assisté à un spectacle de danse contemporaine intitulé "Combat de l'ONDE pour les droits de l'Enfant", interprété par de jeunes artistes qui ont exprimé avec intensité et émotion les combats menés, depuis trois décennies, par le Royaume en faveur de l'enfance.

Par la suite, SAR la Princesse Lalla Meryem a suivi des capsules audiovisuelles mettant en lumière l'engagement constant de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, depuis Son accession au Trône de Ses Glorieux Ancêtres, en faveur du bien-être et du plein épanouissement social et culturel de l'enfant, l'importance accordée par l'ONDE à la protection et à la promotion des droits des enfants, ainsi qu'à la préservation de la santé mentale de l'enfant, outre la digitalisation de l'ONDE, notamment le rôle moteur de l'Observatoire dans l'innovation au service de

la protection de l'enfance.

Par ailleurs, dans le cadre du projet global de digitalisation du carnet de santé de l'enfant lancé par SAR la Princesse Lalla Meryem en février 2025, l'ONDE a annoncé lors de cette célébration le lancement de la première version de l'application "Carnet de santé de l'enfant", une application pensée pour les parents pour accéder à toutes les informations essentielles et accompagner la croissance de leurs enfants en matière de prévention, nutrition, développement psychomoteur avec des conseils pratiques.

Cette version à contenu pédagogique sera suivie bientôt, et en partenariat avec le ministère de la Santé et de la Protection sociale, d'une deuxième avec de nouvelles fonctionnalités (historique vaccinal, rappels automatiques des vaccinations et consultations), ainsi qu'un module de suivi du développement de l'enfant.

A cette occasion, Son Altesse Royale a présidé la cérémonie de signature de trois conventions stratégiques destinées à renforcer la coordination inter-institutionnelle, la participation des enfants et la mise en œuvre effective de leurs droits. Ces conventions de partenariat traduisent l'engagement constant de l'Observatoire à fédérer les énergies autour d'actions concrètes, durables et adaptées aux défis contemporains.

La première convention signée avec le ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, soutient le plan d'action 2025-2027 de l'ONDE, en mettant l'accent sur la

formation des acteurs de terrain, le renforcement des capacités et la valorisation de la participation active des enfants parlementaires. Elle a été signée par Mme Naima Ben Yahia, ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille et Mme Ghizlane Benjelloun, vice-présidente de l'Observatoire national des droits de l'enfant.

La deuxième convention, signée avec le ministère de l'Intérieur et la Coordination nationale de l'Initiative nationale pour le développement humain, vise à déployer les programmes du Dispositif national psycho-trauma de l'enfant (DNPTE) dans les zones rurales et à intégrer la santé mentale dans les politiques ciblant les mille premiers jours de la vie. Elle a été signée par M. Mohamed Dardouri, wali, chargé de la Coordination nationale de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et Mme Ghizlane Benjelloun.

La troisième convention, conclue avec l'Institut supérieur de la magistrature, porte sur l'intégration de la santé mentale dans les parcours de formation des magistrats, ainsi que sur la réalisation conjointe d'études, de recherches et de publications sur les droits de l'enfant. Elle a été signée par Mme Ghizlane Benjelloun et M. Abdelhanine Touzani, Directeur général de l'Institut supérieur de la magistrature.

Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem a ensuite remis trois Trophées honorifiques à des personnalités ayant marqué de leur engage-

ment le parcours de l'ONDE, à savoir Mme Nadia Fettah, ministre de l'Économie et des Finances, saluée pour son soutien constant à l'Observatoire, Moulay Ismail Alaoui, ancien ministre de l'Éducation nationale, distingué pour ses services rendus à la noble cause de l'enfance, et qui n'a pas pu se présenter pour des raisons de santé, et Mme Amina Ouarid, honorée pour ses 35 années d'engagement et de dévouement au service de l'enfance.

Par la suite, Son Altesse Royale a posé pour une photo-souvenir avec les enfants présents.

Cette cérémonie, organisée dans le cadre de la 17<sup>e</sup> édition du Congrès national des droits de l'enfant, s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités officielles, d'enfants parlementaires venus de toutes les régions du Royaume, d'anciens membres du Parlement de l'Enfant ainsi que de partenaires institutionnels, associatifs et internationaux mobilisés pour la cause de l'enfance.

A son arrivée au lieu de la cérémonie, SAR la Princesse Lalla Meryem avait passé en revue une section des Forces Auxiliaires qui rendait les honneurs, avant d'être saluée par M. Rachid Talbi Alami, Président de la Chambre des Représentants, M. M'Hammed Abdennabou, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Premier Président de la Cour de Cassation, et M. Hicham Balaoui, Procureur général du Roi près la Cour de cassation, Président du Ministère public.

Son Altesse Royale a également été saluée par M. Mohamed Hajoui, Secrétaire général de gouvernement, Mme Nadia Fettah, M. Mohamed Saâd Berrada, ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, M. Amine Tehraoui, ministre de la Santé et de la Protection sociale, M. Younes Sekkouri Oubbahessou, ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, M. Mohamed Mehdi Bensaid, ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et Mme Naima Ben Yahia.

SAR la Princesse Lalla Meryem a aussi été saluée par M. Mohamed Yacoubi, Wali de la Région de Rabat-Salé-Kénitra, gouverneur de la Préfecture de Rabat, M. Mohamed Dardouri, M. Rachid El Abdi, Président du Conseil régional de Rabat-Salé-Kénitra, Mme Fatima El Moudni, Présidente du Conseil communal de Rabat, M. Abdelaziz Driouchi, Président du Conseil préfectoral de Rabat, M. Idriss Errazi, Président du Conseil d'Arrondissement Hassan, M. Abdelhanine Touzani, et Mme Ghizlane Benjelloun.

# Latifa Jbabdi : L'ONDE, un riche parcours jalonné de multiples actions au service de l'enfance marocaine



L'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE) a cumulé un riche parcours jalonné de multiples actions pour promouvoir la situation de l'enfance marocaine, a affirmé, dimanche à Rabat, Latifa Jbabdi, membre du Conseil d'admini-

stration de l'Observatoire.

L'Observatoire a cumulé une importante expérience sur différents niveaux, notamment l'action pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, que le Maroc a ratifiée et qui constitue le socle sur lequel l'Observatoire a été fondé sous la présidence de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem qui supervise, de manière effective, les travaux de l'Observatoire, oriente et suit ses missions, a indiqué Mme Jbabdi dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de célébration du 30ème anniversaire de l'ONDE.

L'Observatoire s'est mobilisé tout au long de trois décennies sur les différents fronts, dont la sensibilisation pour changer les mentalités en perspective de l'appropriation des droits de l'enfant par tous, société et institutions, et l'implication collective dans la pro-

tection des droits de cette frange de la société, a-t-elle poursuivi, notant que cela s'est traduit par plusieurs campagnes de sensibilisation portant sur les différentes questions liées à l'enfant marocain.

Parallèlement, a expliqué Mme Jbabdi, l'Observatoire s'est attaqué à plusieurs dossiers législatifs, via la présentation de propositions et de recommandations liées de manière directe ou indirecte aux droits de l'enfant, et le plaidoyer pour que ces propositions soient prises en compte par le législateur, dont le dernier en date a porté sur le Code de la famille.

Elle a mis l'accent sur l'importance du travail sur le terrain mené par l'ONDE à travers des mécanismes tels le numéro vert, le centre d'écoute et l'unité psycho-trauma, relevant qu'il s'agit de mécanismes mis en place en partenariat avec la société civile et un réseau d'avocats et de psychologues.

## Congrès des droits de l'enfant

# Appel à intégrer les compétences numériques dans les curricula scolaires

Les participants à la 17e édition du Congrès national des droits de l'enfant ont appelé, dimanche à Rabat, à l'intégration des compétences numériques avancées, telles que la robotique et l'intelligence artificielle, dans les curricula scolaires, ainsi qu'au placement de l'enfant au centre des politiques et programmes de lutte contre le changement climatique.

Les participants à ce Congrès ont ainsi recommandé de réviser les curricula scolaires pour intégrer les compétences numériques avancées, notamment le codage, la robotique, l'intelligence artificielle et les compétences transversales, comme la pensée critique, la créativité et la collaboration, tout en encourageant la découverte des métiers dès le collège, notamment dans les secteurs en mutation et en expansion.

Les congressistes ont aussi souligné l'importance de développer des partenariats public-privé pour offrir des stages, mentorats et ateliers pratiques, favorisant l'employabilité future des jeunes dans les secteurs innovants, tout en mettant en lumière la nécessité de créer des passerelles concrètes entre l'école, la formation professionnelle et le monde du travail, adaptés aux rythmes des enfants et prenant en compte les inégalités territoriales et sociales dans l'accès à l'orientation et à l'acquisition de compétences.

Evoquant le développement de l'enfant à l'ère du numérique, ils ont plaidé pour le développement d'un programme national de sensibilisation et d'accompagnement parental sur l'usage des écrans, à travers des campagnes médiatiques, la promotion d'alternatives adaptées à l'âge des enfants et l'incitation à l'utilisation du contrôle parental.

Ils ont aussi appelé au renforcement du cadre législatif existant avec des mesures de protection contre les risques liés à internet, à l'instar du cyberharcèlement et des contenus inappropriés, ainsi qu'au renforcement de

l'éducation numérique dès le primaire et l'intégration dans les programmes scolaires des modules d'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique, outre la création de contenus éducatifs et ludiques en ligne adaptés aux différentes tranches d'âge, tout en assurant leur conformité aux standards de protection de l'enfance.

Abordant la question des enfants face aux situations de crise climatique et d'urgence, les participants ont insisté sur la nécessité de développer un plaidoyer en faveur de programmes et de politiques climatiques tenant compte des besoins des enfants, appelant à intégrer la dimension de l'enfance dans la planification des réponses aux crises, via l'élaboration de plans d'urgence spécifiques pour protéger les enfants lors de catastrophes naturelles ou crises humanitaires, en coordination avec les acteurs humanitaires et locaux.

Ils ont, par la même occasion, appelé à renforcer dans les programmes scolaires les modules sur l'environnement en lien avec les réalités territoriales (sécheresse, déchets, inondations) dès le primaire, sensibiliser les enfants à leur rôle d'acteurs de changement environnemental et former les différents professionnels de la santé mentale sur les traumatismes psychologiques spécifiques aux enfants.

Concernant la protection judiciaire, les congressistes ont plaidé pour la promotion d'une meilleure coordination entre les services juridiques, sociaux et éducatifs pour un accompagnement intégré des enfants en contact avec la loi, ainsi que pour la révision des dispositions juridiques relatives à la kafala de manière à mieux protéger les droits des enfants kafals.

Ils ont aussi appelé à revoir les critères de qualification des agressions à caractère sexuel selon les critères internationaux, à renforcer l'assistance juridique dans les affaires dans lesquelles les enfants sont victimes et à renforcer la prévention et l'accompagnement socio-judiciaire, via des programmes de prévention de la



délinquance juvénile et de soutien aux enfants en conflit avec la loi.

Sur un autre registre, les Participants ont appelé à faire du parlement de l'enfant un exercice à la participation démocratique, à intégrer de nouvelles catégories d'enfants tels que les enfants de la diaspora marocaine (MRE), les enfants migrants et les enfants inscrits dans les centres de formation professionnelle, tout en renforçant la participation des enfants en situation difficile.

Ils ont, en outre, souligné la nécessité de structurer le lien entre le Parlement de l'enfant et les instances nationales ou locales tels que les conseils communaux.

Par ailleurs, les participants ont appelé au déploiement des campagnes de sensibilisation nationales pour promouvoir le respect des droits de l'enfant et prévenir la violence, et à doter les structures de protection de moyens humains qualifiés et matériels suffisants pour

une prise en charge efficace des cas de violence.

Ils ont également appelé à intensifier la formation des professionnels en contact avec l'enfant, promouvoir la parentalité positive, développer des programmes de soutien à la parentalité et promouvoir l'évaluation et le suivi des politiques de lutte contre la violence.

Organisée à l'occasion de la Journée nationale des droits de l'enfant sous la Présidence effective de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE), cette 17e édition du Congrès des Droits de l'Enfant, qui coïncide avec le 30e anniversaire de l'ONDE, a rassemblé deux jours durant un large éventail d'acteurs : institutions publiques, experts nationaux et internationaux, instances onusiennes, organisations de la société civile ainsi que des enfants parlementaires venus de différentes régions du Royaume.

*Le pourquoi du "Non" justifié du Groupe socialiste à une réforme de la procédure pénale en demi-teinte*

# Une adoption en force faisant fi de tout débat démocratique



**D**epuis des années, une bataille silencieuse se joue autour de la réforme du Code de procédure pénale marocain. Hommes politiques, juristes et défenseurs des droits humains scrutent chaque amendement proposé, les passant au crible des conventions internationales que le Maroc a pourtant ratifiées. Leur constat est sans appel : loin des grands discours sur la modernisation judiciaire, le processus de réforme s'enlise dans l'opacité et les occasions manquées.

Ce qui alarme particulièrement les observateurs, c'est l'absence criarde de débat démocratique autour d'un texte qui conditionnera pourtant la libertés fondamentales de millions de citoyens.

Les questions soulevées par ces experts touchent à l'essence même de l'Etat de droit et derrière ces interrogations techniques se profile un enjeu plus fondamental : le Maroc choisit-il véritablement la voie d'une justice indépendante et protectrice des droits, ou se contente-t-il d'un habillage moderniste masquant la perpétuation de pratiques autoritaires ? Le silence entourant cette réforme pourrait bien être aussi éloquent que les dispositions qu'elle contient. Analyse

## **Une adoption en force malgré les critiques**

Dans un climat politique tendu, la majorité gouvernementale à la Chambre des représentants, forte de sa supériorité numérique, a imposé son texte par un vote mécanique après avoir systématiquement rejeté - sans véritable examen - les 47 amendements proposés par l'opposition itihadite et les 32 recommandations formulées par les

organisations de défense des droits humains. Ce passage en force, réalisé lors d'une séance plénière mouvementée le 20 mai 2025, s'inscrit dans une série de réformes judiciaires menées sans concertation réelle, confirmant une dérive autoritaire qui transforme le Parlement en simple Chambre d'enregistrement.

## **Une réforme en trompe-l'œil**

Lors de cette séance plénière, le Groupe socialiste-Opposition itihadite a dénoncé un texte qu'il juge profondément défaillant. Malika Zakhnini, députée de l'USFP, a fustigé un projet «prisonnier d'une vision sécuritaire obsolète», où les promesses de modernisation judiciaire masquent mal l'absence de garanties concrètes en matière de droits fondamentaux.

Le texte, présenté comme une avancée majeure pour la modernisation de la justice, souffre en réalité d'une approche brouillonne et contradictoire. La députée membre du groupe d'opposition de l'USFP a pointé du doigt une confusion dangereuse entre politique pénale législative et politiques publiques, soulignant que «tout échec de l'Etat en matière d'éducation, de santé ou d'emploi se répercute mécaniquement sur l'efficacité du système judiciaire». D'autant que plusieurs rapports officiels - notamment ceux du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et de la Délégation générale à l'administration pénitentiaire (DGAPR) - dressent un constat accablant concernant l'explosion des dossiers judiciaires, l'engorgement des tribunaux et des délais interminables ; ainsi que la détention provisoire abusive, avec un taux record qui transforme les prisons en dépotoirs judiciaires et l'augmentation des

crimes économiques (cols blancs) et des infractions juvéniles, symptôme d'un malaise social plus profond.

Pourtant, malgré ces dysfonctionnements structurels, le projet de loi ne propose aucune solution audacieuse. La révision du Code pénal, pourtant indispensable pour donner une cohérence à la réforme, reste lettre morte, réduisant à néant l'impact des modifications procédurales.

## **Des lacunes qui inquiètent la société civile**

De son côté, la société civile tire la sonnette d'alarme notamment concernant l'article 3 du projet qui cristallise les craintes puisqu'il expose les élus à une judiciarisation politique tout en ouvrant la porte à une instrumentalisation des ONG dans des campagnes ciblées ou vindicatives. «On assiste à un double standard inacceptable : d'un côté, on libère la main des associations caritatives proches du pouvoir, et de l'autre, on muselle celles qui osent dénoncer la corruption ou les dérives autoritaires», a dénoncé Zakhnini.

Les critiques ne se limitent pas au seul Parlement. Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), l'Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption (INPLC) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont tous émis des avis défavorables, soulignant l'absence de protection des populations vulnérables (femmes victimes de violences, migrants, détenus) ; le flou sur la numérisation de la justice, pourtant présentée comme une priorité et l'élargissement des possibilités de réconciliation dans des affaires graves, sans garanties contre l'impunité.

## **Un ministre sur la défensive, une démocratie en recul ?**

La réaction du ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, face à ces critiques, en dit long sur l'état du débat démocratique. Dans une sortie tonitruante, il a balayé d'un revers de main les réserves des institutions consultatives, les qualifiant de «bureaucrates nommés et surpayés», opposés à sa propre légitimité électorale. Une rhétorique populiste qui s'attaque aux contre-pouvoirs plutôt qu'elle ne répond sur le fond.

Pire, cette posture traduit une dérive inquiétante, à savoir la volonté de réduire l'espace de participation citoyenne au profit d'un Parlement croupion, où les décisions se prennent en cercle fermé.

## **Une réforme à revoir en profondeur**

Si le projet comporte quelques avancées techniques (enregistrement audiovisuel des interrogatoires, accès précoce à un avocat), il reste marqué par une approche sécuritaire et répressive, loin des standards d'une justice équitable et indépendante.

Le manque de transparence dans son élaboration, l'absence de dialogue avec la société civile et le mépris affiché à l'égard des critiques institutionnelles en font un texte à haut risque. Sans un réexamen en profondeur, cette réforme pourrait aggraver les dysfonctionnements qu'elle prétend résoudre, tout en fragilisant un peu plus l'Etat de droit au Maroc. Le vrai test ne sera pas son adoption, mais son application - et là, les doutes sont légions.

**Hassan Bentaleb**

# André Azoulay : *Le Maroc, réservoir inépuisable et résilient d'idées nouvelles pour réinventer nos sociétés*



Dans l'espace euro-méditerranéen comme sur le continent africain, dans le système des Nations Unies comme devant les instances internationales les plus exigeantes, le leadership du Maroc, lucide, serin et responsable fait désormais référence, a déclaré, vendredi soir à Bruxelles, le Conseiller de SM le Roi, M. André Azoulay.

"Et où mieux se réunir pour en débattre qu'à Bruxelles, capitale européenne, ville monde qui a su construire sa modernité contemporaine par l'accueil de toutes les cultures avec une place singulière faite à la communauté marocaine aujourd'hui

riche de plusieurs centaines de milliers de nos compatriotes", a souligné M. Azoulay, qui s'exprimait devant plus de 300 personnalités réunies dans la salle d'apparat du prestigieux "Cercle Gaulois", lieu emblématique des grands rendez-vous diplomatiques bruxellois.

"J'ai fait le choix ce soir de mettre en perspective et en miroir interactif, d'un côté, l'exceptionnelle dynamique diplomatique, économique, culturelle et sociale que connaît mon pays avec, de l'autre côté, cette réalité marocaine exaltante et singulière qui a su résister aux tentations régressives du déni de l'autre et de la fracture spirituelle et culturelle pour proposer à un

monde en repli un consensus marocain qui a le talent de se construire et de se nourrir de la légitimité et de la richesse de toutes ses diversités", a rappelé le Conseiller de SM le Roi.

"Forte du leadership pionnier et visionnaire de SM le Roi Mohammed VI, cette réalité que je partage avec vous ce soir n'est ni celle d'une posture convenue ni d'un discours protocolaire de circonstance. Elle est le témoignage d'une réalité dont la Communauté des Nations serait bien inspirée de prendre la juste mesure pour apporter une autre réponse aux défis historiques du vivre-ensemble auquel elle est aujourd'hui confrontée", a ajouté M. Azoulay.

"Réservoir inépuisable et résilient d'idées nouvelles pour réinventer nos sociétés, le Maroc, en terre d'Islam, avance, construit, innove et confirme la validité de ses choix dans un momentum national enraciné dans l'épanouissement de toutes ses traditions, tout en faisant sienne la modernité la plus audacieuse dans son ouverture vers le monde", a conclu le Conseiller de SM le Roi, en exprimant toute sa gratitude à l'Ambassadeur du Maroc en Belgique et au Luxembourg, M. Mohamed Ameer, à qui revient l'initiative de cette soirée, fruit d'un partenariat exemplaire avec le Baron Francis Delpérée, Président de l'Association "Les Amis du Maroc".

Auparavant, la soirée avait été ouverte par Mme Ilham Kadri, Présidente de l'un des premiers groupes mondiaux de l'industrie chimique, le groupe SYENSQO, qui, depuis Washington, a tenu à saluer "l'en-

gagement tenace et l'action inlassable de M. André Azoulay pour donner toutes ses chances au dialogue entre nos cultures et nos spiritualités...engagement courageux particulièrement précieux dans le contexte régional et international d'aujourd'hui".

Prenant la parole à son tour, l'Ambassadeur Mohamed Ameer a souligné le parcours de M. André Azoulay, "héritier d'une tradition millénaire et penseur du futur qui inscrit dans le marbre de l'action une philosophie rare : celle du pont plutôt que du mur, celle de l'inclusion plutôt que de l'exclusion".

Il a également rendu hommage à l'Association "Les Amis du Maroc", qui a su faire de ses actions "une œuvre collective en appui à une communauté belgo-marocaine forte, digne, enracinée dans les deux rives, porteuse d'identités multiples mais jamais fragmentées".

Cette rencontre s'est déroulée en présence d'une pléiade de personnalités parmi lesquelles MM. Charles Michel, ancien Président du Conseil européen, Bernard Quintin, ministre belge de l'Intérieur, Rudy Vervoort, Ministre-président de la région Bruxelles-Capitale, Ahmed Reda Chami, Ambassadeur Représentant permanent du Maroc auprès de l'Union européenne, le chef de Cabinet et de la Secrétaire générale de la Maison Royale de Belgique, l'Ambassadeur de France en Belgique, ainsi que de nombreux représentants de la communauté des affaires, du monde académique, d'universitaires et de responsables et élus de la société civile belge et belgo-marocaine.

## Une délégation du Cours Supérieur de Défense en mission d'étude à Madrid

Sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, une délégation constituée de cadres et stagiaires de la 25ème Promotion du Cours Supérieur de Défense du Collège Royal de l'Enseignement Militaire Supérieur (CREMS) a effectué, du 18 au 25 mai, une mission d'étude à Madrid, dans le cadre du curriculum de formation.

Cette mission, qui s'inscrit dans la dynamique de la coopération bilatérale en matière de défense et dans la volonté de renforcer les liens académiques, culturels et stratégiques entre les institutions partenaires, a été conduite par le Directeur du Collège Royal de l'Enseignement Militaire Supérieur (CREMS), le Colonel-Major Lahcen El Hajjami, accompagné du Professeur Mohamed Essauri, Conseiller académique.

Au programme figuraient plusieurs visites de haut niveau, notamment au sein d'établissements stratégiques tels que le Centre Supérieur d'Etudes de la Défense Nationale (CESEDEN), institution de référence relevant du Ministère de la Défense espagnol, la Base militaire "Le Goloso", abritant la Brigade opérationnelle "Guadarrama" XII et l'entreprise espagnole Escrima Mechanical & Enginee-

ring, active dans le domaine de l'industrie de défense.

Cette mission d'étude a permis des échanges probants sur les défis communs de la sécurité régionale, l'évolution des doctrines opérationnelles, les innovations technologiques et les perspectives de coopération militaire.

Au-delà de l'aspect militaire, la délégation a également eu l'occasion de découvrir les grandes richesses culturelles de l'Espagne. Une visite guidée a été organisée ainsi au site historique de la ville de Toledo, lieu emblématique qui témoigne de la profondeur historique, de l'héritage civilisationnel et du brassage culturel de la nation espagnole.

Cette dimension culturelle a offert aux stagiaires une immersion précieuse dans la culture ibérique et a constitué un moment fort de la formation, combinant excellence académique, ouverture internationale et découverte culturelle, illustrant parfaitement le rôle des écoles de guerre dans la préparation des cadres militaires pour agir dans un environnement stratégique complexe et interculturel en constante mutation.

Par ailleurs, la délégation a eu une rencontre avec l'Ambassadeur du Maroc en Espagne, Karima Benyaich, qui a salué à cette occasion



l'importance de cette visite qui contribue au renforcement des relations militaires maroco-espagnoles et qui coïncide avec la commémoration du 69ème anniversaire de la création des FAR.

Mme Benyaich a insisté sur la volonté commune des deux Royaumes de développer une coopération exemplaire en matière de sécurité et de défense, favorisant le dialogue continu et effectif au sujet des défis sécuritaires

communs. Pour sa part, le Colonel-Major, Directeur du CREMS a affirmé que ce voyage d'étude constitue une composante essentielle dans le cursus de formation des officiers, notamment en matière d'approfondissement des acquis académiques et des identités stratégiques, avec une ouverture intellectuelle et comparative, en faveur de l'échange d'expériences et d'expertises dans le domaine de l'enseignement militaire supérieur.

*Plaintes abusives contre les experts judiciaires***Le Conseil des présidents tire la sonnette d'alarme**

**D**ans une lettre officielle adressée au Président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, que *Libération* publie intégralement, le Conseil des présidents des Associations des experts judiciaires du Maroc alerte sur la recrudescence inquiétante des plaintes pénales abusives visant les experts. Selon le Conseil, ces plaintes sont devenues un moyen de pression, voire de représailles, utilisé par certaines parties insatisfaites des conclusions techniques rendues dans les rapports d'expertise, pourtant laissés à la libre appréciation des juges.

S'exprimant d'une voix unie, les représentants des experts appellent à la prise de mesures concrètes avec notamment des instructions claires adressées dans ce sens au parquet, poursuivies à l'encontre de personnes à l'origine de plaintes calomnieuses, indemnisations pour les experts injustement mis en cause, et une meilleure coordination avec les associations professionnelles. Une démarche qui vise à protéger l'indépendance de l'expertise judiciaire, élément essentiel du bon fonctionnement de la justice.

Casablanca, le 19/05/2025

A Monsieur le Président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire

Objet : Demande d'intervention contre les plaintes pénales abusives à l'encontre des experts judiciaires devant le parquet

Salutations respectueuses en présence de Sa Majesté le Roi, Commandeur des Croissants,

Le Conseil des présidents des Associations des experts judiciaires du Maroc a l'honneur de s'adresser à votre haute autorité au sujet d'un phénomène croissant qui porte atteinte à l'indépendance et à la dignité des experts judiciaires. Il s'agit de l'augmentation préoccupante du nombre de plaintes pénales abusives déposées contre les experts. Celles-ci sont de plus en plus utilisées comme moyen de pression ou de vengeance, non pour contester légalement le contenu des expertises, mais pour intimider les experts et les traîner devant les juridictions pénales, alors même que leurs rapports ne concernent pas les tribunaux.

Monsieur le Président délégué, Ce qui suscite une vive inquiétude tant professionnelle qu'institutionnelle, c'est que nombre de ces plaintes ne reposent sur aucun fait délictueux réel, mais sont simplement fondées sur les conclusions d'une expertise qui n'ont pas satisfait l'une des parties. Ces dernières les exploitent ensuite pour discréditer l'expert, demander sa récusation, sa révocation ou son éloignement de dossiers similaires. Une telle attitude est incompatible avec les garanties dont doit bénéficier l'expert en tant que bras technique de la justice, désigné pour éclairer le tribunal, et non pour satisfaire les parties.

Il n'est pas sans vous échapper, Monsieur le Président, que la loi marocaine – notamment le Code de procédure pénale – permet à toute partie de déposer une

plainte sans condition préalable. Cette possibilité est aujourd'hui exploitée négativement, surtout dans les dossiers financiers et bancaires complexes, où les plaintes pénales servent à discréditer les expertises et à transformer l'expert en accusé, sans tenir compte de la nature technique et non décisionnelle de sa mission.

Aussi, notre Conseil, tout en saluant le rôle du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire dans la préservation de l'équilibre judiciaire, sollicite de votre bienveillance ce qui suit :

Inviter les juges d'instruction et les procureurs à examiner scrupuleusement les plaintes déposées contre les experts judiciaires, et à ne les poursuivre pénalement que dans les cas où l'intention frauduleuse est clairement établie, et non en cas de simple désaccord sur une évaluation technique ou une interprétation comptable.

Renforcer les garanties juridiques avant d'engager des poursuites, soit par une réforme législative, soit par une recommandation judiciaire exigeant l'examen préalable de la plainte par un organe spécialisé ou la consultation d'une commission professionnelle.

Associer les associations professionnelles d'experts pour émettre un avis ou fournir des rapports explicatifs lorsque des controverses surgissent autour du contenu d'une expertise, avant toute décision judiciaire d'ouverture d'enquête ou de poursuite.

Réaffirmer le caractère purement technique de la mission des experts, qui n'en-

gage pas de responsabilité pénale sauf en cas avéré de falsification ou de fraude, ce qui est rare en pratique, les plaintes étant souvent des moyens de pression.

Appeler les autorités judiciaires à prendre des mesures contre ceux qui déposent des plaintes abusives ou détournent leur usage pour influencer les résultats du dossier ou nuire à l'expert, conformément à l'article 445 du Code pénal relatif à la dénonciation calomnieuse.

Souligner que toute personne reconnue coupable dans ce cadre doit être sévèrement sanctionnée, et que l'expert visé par de fausses accusations doit obtenir réparation intégrale pour le préjudice moral subi, qui nuit à la fois à lui-même et au bon fonctionnement de la justice.

Demander aux tribunaux de rejeter les contre-expertises motivées par des plaintes abusives, ou destinées uniquement à discréditer l'expert initial.

Monsieur le Président délégué, Nous vous adressons cet appel avec toute la responsabilité et la neutralité requises, en défense de la crédibilité du système d'expertise judiciaire et du rôle de l'expert au service de la justice, non soumis au chantage des parties. Nous plaçons toute notre confiance en votre autorité et votre engagement face à cet enjeu professionnel et humain crucial.

Veillez agréer, Monsieur le Président délégué, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Conseil des experts judiciaires du Maroc

**Colloque international à El Jadida : Le Maroc face aux nouveaux défis de la migration subsaharienne**

*Experts, chercheurs et décideurs se réuniront les 28 et 29 mai 2025 pour analyser l'intégration des migrants et les enjeux des flux Sud-Sud*

**L**a Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales d'El Jadida (FSJES) s'apprête à accueillir un Colloque international de haut niveau sur un sujet brûlant : «Migrations et reconfiguration de l'intégration des migrants du Sud au regard de nouveaux enjeux régionaux : cas des immigrés subsahariens au Maroc». Organisé par le Laboratoire de recherche en gestion, économie et sciences sociales (LARGESS), avec le soutien du CNRST et du ministère de l'Enseignement supérieur, cet événement promet d'être un moment clé pour décrypter les mutations migratoires en Afrique.

**Le Maroc, nouvelle terre d'accueil en Afrique**

Longtemps considéré comme un pays de transit vers l'Europe, le Maroc est désormais une destination majeure pour les migrants subsahariens. Cette transformation, accélérée

par les crises politiques et économiques régionales, a conduit le Royaume à adopter, dès 2013, une politique migratoire ambitieuse, sous l'impulsion d'une initiative Royale visant à garantir les droits des migrants africains.

Parmi les mesures phares, la régularisation massive de milliers de sans-papiers; des programmes d'insertion socioéconomique et une coopération renforcée avec les acteurs locaux et internationaux.

Mais dans un contexte marqué par l'instabilité régionale, les changements climatiques et les pressions économiques, cette politique est-elle toujours viable ? Le Maroc dispose-t-il des moyens nécessaires pour assurer une intégration durable de ces populations ?

**Un colloque pour trouver des réponses**

Durant deux jours, universitaires, responsables politiques et représen-

tants de la société civile échangeront autour de plusieurs axes tels que le bilan et les perspectives de la politique migratoire marocaine; l'impact économique et social des flux subsahariens; les défis sécuritaires et juridiques liés à l'immigration et les stratégies d'intégration inspirées des modèles internationaux.

«Ce colloque est une opportunité pour évaluer les avancées, mais aussi les obstacles, dans la gestion des migrations au Maroc», souligne Mustapha Ezzahiri, membre du comité scientifique. Et d'ajouter : «Alors que l'Afrique fait face à des mouvements migratoires sans précédent, ce colloque pourrait servir de laboratoire d'idées pour d'autres pays confrontés aux mêmes défis. Les conclusions des travaux alimenteront les débats sur les politiques publiques futures, tant au niveau national qu'international». Une rencontre à ne pas manquer pour comprendre l'avenir des migrations en Afrique.

**Hassan Bentaleb**

Equipe du Projet National\_Programme "Ibn Khaldoun"

Laboratoire de Recherche en Gestion, Economie et Sciences Sociales (LARGESS)

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales (FSJES) d'El Jadida - Université Chouaib Doukkali -

Organisent

Un Colloque International sous le thème :

« Migrations et reconfiguration de l'intégration des migrants du Sud au regard de nouveaux enjeux régionaux : cas des immigrés subsahariens au Maroc »

Les 28 & 29 mai 2025 à la FSJES, El Jadida



## Vague de chaleur de mardi à vendredi dans plusieurs provinces du Royaume

Une vague de chaleur est prévue de mardi à vendredi dans plusieurs provinces du Royaume, avec des températures oscillant entre 38 et 42 °C, a annoncé la Direction générale de la météorologie (DGM) dans un bulletin d'alerte de niveau de vigilance "orange".

Ces températures seront enregistrées dans les provinces de Chichaoua, Marrakech, Rehamna, Khémisset, Yousseoufia, Béni Mellal, Fquih Ben Saleh, Aousserd, Oued Ed-Dahab, Assa-Zag, Es-Semara, Tata, Taroudant, Sidi Kacem, Sidi Slimane, Serrat et El Kalaâ des Sraghna, fait savoir la DGM.

### Défilé de mode à Addis Abeba

Société

## Fusion réussie entre l'authenticité des habits traditionnels marocains et la richesse de l'artisanat éthiopien

À au centre culturel Fendika, situé au cœur d'Addis Abeba, l'émotion était à son comble. Dans cet espace emblématique dont les murs racontent des histoires à travers des oeuvres d'art éthiopien, un fashion show inédit a captivé les regards des personnes venues admirer l'héritage du textile marocain et les bijoux d'Éthiopie.

Sous les lumières tamisées de la salle, les yeux scrutant les mannequins éthiopiennes arborant avec grâce les belles tenues traditionnelles venues d'ailleurs étaient sous le charme. Le contraste était captivant. Ce moment, agrémenté par des rythmes amazigh, était une expression manifeste d'une beauté commune "africaine" qui peut être magnifiée à travers la mode.

La fusion entre caftans ou Jabadors aux couleurs vivantes et design moderne réhaussés par le travail façon maalem et des broderies élégantes et des bijoux en argent et sacs en cuir, fabriqués à la main, a été fortement apprécié. Elle apporte élégance et sophistication et témoigne aussi des savoir-faire exceptionnels des artisans marocains et éthiopiens.

En alliant ces deux univers, la mode a prouvé encore une fois qu'elle peut être un puissant vecteur de dialogue interculturel.

Organisé samedi soir par l'Ambassade du Royaume à Addis-Abeba en partenariat avec la Golla Art Gallery et un hôtel de la capitale éthiopienne, cet événement inédit a été une célébration des liens culturels entre les deux pays.

"From Morocco to Ethiopia, we are Africa" est une initiative maroco-éthiopienne qui vient ainsi consacrer la coopération culturelle entre les deux pays et mettre en avant les points communs entre les deux peuples, notamment dans le domaine culturel.

À cette occasion, l'ambassadeur du Maroc en Éthiopie et à Djibouti, Nezha Alaoui M'Hamdi, a tenu à mettre en lumière l'harmonie entre les traditions marocaines et éthiopiennes, appelant à renou-



veler ce genre d'initiatives.

La diplomate a aussi souligné que cette initiative vise à célébrer les liens culturels entre le Maroc et l'Éthiopie, insistant sur certains points communs entre les deux peuples, notamment l'hospitalité et la fraternité ou encore les similitudes musicales et artisanales.

Cette soirée, à laquelle ont pris part des personnalités du monde diplomatique et culturel, a connu la participation du danseur et chorégraphe éthiopien de renommée mondiale Melaku Belay qui s'est déjà produit au Maroc notamment au Visa for Music Award et au festival Tmitar Agadir.

Melaku Belay, par ailleurs directeur fondateur du Centre culturel Fendika, a présenté lors de cet événement certaines de ses oeuvres qui mettent en valeur les arts et les cultures autochtones d'Éthiopie.

Dans une déclaration à la presse, Melaku Belay s'est félicité de l'organisation de cette initiative qui

visait à promouvoir le dialogue artistique, insistant sur l'importance de l'art comme vecteur de paix, d'unité et de liberté.

Il a également salué la capacité du peuple marocain à préserver sa culture tout en créant des ponts avec les autres cultures africaines, se remémorant dans ce sens sa participation dans des festivals au Maroc qui, a-t-il dit, a été un grand moment d'hospitalité et d'échange.

Pour sa part, la Directrice de Golla Art Gallery Selemawit Alene, s'est félicitée de la collaboration avec l'ambassade du Maroc à Addis-Abeba qui a permis l'organisation de cet événement, mettant en avant les nombreuses similarités culturelles entre le Maroc et l'Éthiopie, notamment dans la musique, les tenues et les bijoux traditionnels.

Elle a exprimé son souhait de voir ces échanges se poursuivre dans les années à venir à travers des événements encore plus importants.

## Des élèves sensibilisés aux risques d'incendies de forêts

Plus de 500 élèves de la région de Casablanca ont été sensibilisés aux dangers des incendies de forêts à travers des campagnes éducatives organisées du 21 au 23 mai, par la direction provinciale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Casablanca. Ces journées de sensibilisation, tenues à l'occasion de la Journée nationale de sensibilisation contre les incendies de forêts (célébrée chaque année le 21 mai), ont concerné plusieurs établissements scolaires relevant des préfectures d'Ain Chock, de Moulay Rachid, de Mohammedia ainsi que de la province de Nouaceur.

Les élèves, issus de différents niveaux scolaires, ont pris part à des présentations éducatives visant à les informer sur l'importance de la forêt, les causes des incendies et les bonnes pratiques à adopter pour prévenir ce fléau. Ces journées ont été marquées par des pièces de théâtre interprétées par les élèves eux-mêmes, démontrant leur grande conscience des dangers des incendies de forêts et de l'importance des comportements responsables pour les prévenir.

Cette initiative éducative a connu la participation de représentants des autorités locales, des éléments de la

Protection civile et de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts, qui ont présenté un exposé détaillé sur les incendies de forêts, leurs causes, leurs effets et les moyens de les limiter.

Les campagnes de sensibilisation ne se sont pas limitées aux établissements scolaires, mais ont aussi compris des visites de terrain à la forêt de Bouskoura et à la forêt Ech-challalate, les 23 et 24 mai, avec la participation d'élèves de diverses écoles ainsi que de plusieurs associations de la société civile.

Ces visites ont été animées par le Forum des pionniers du mouvement

scout au Maroc, avec la participation de membres de l'initiative citoyenne OTED, qui a soutenu cette initiative. L'accent a notamment été mis sur l'usage du feu pour la cuisson et les dangers que cette pratique représente pour le couvert forestier.

À cette occasion, des brochures de sensibilisation ont été distribuées aux élèves et aux visiteurs dans une ambiance interactive et enthousiaste, en soutien à l'objectif principal de la campagne : renforcer la conscience des enfants quant à l'importance des forêts et au rôle qu'ils peuvent jouer dans leur protection contre les incendies.

Mots flechés

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

Jeux & Loisirs

DÉDUIS- ENT	ARBRE CONIFÈRE	CAB	POILLU PRONOM	RÉSECT- ION	SYMBOLE DU BISMUTH	ZONE ARIDE	ROGNE
PEUR			ÉTIQUE- TTE				
	FIN DE VERBE	PRONOM ABÎME	HOMME DE MAIN				
CUBE BÊTA				INDEMN- ISER LITHIUM	LETTRES DE BERGSON		
FROUSSE			ON LE PREND POUR SAUTER			EN CATIMINI LISIÈRE	
ASSEZ BIEN	LOGE	USAGE					
		FIN D'ANNÉE		VOYELLES	TOISON	NOTE EN RESTE	
ÉPROUVÉS	PARTI À GAUCHE	FIN DE VERBE	TAXE DANSE CUBAÎNE				AMPHÉ- TAMINE
PRONOM	VIN SPEED			ANNÉE- LUMIÈRE	LETTRES DE ZENON	LA FIN DES LOISIRS	RÉCUSE
		VENU APRÈS LE TRAVAIL	REVUE EN SOMME				
BÊCHEUR				CONSEIL D'ARTISTE			
MET EN MARCHÉ					À L'ENVERS CUBES		

Solution mots flechés d'hier

RECTO	E	AK PLUR	M	DÉPLAC- ER	ELLE RONGE LE PER	D'	CUBE	EAR	CHANGÉ DE POSITION	I	VERBA
INVERSE- MENT	N	E	U	T	R	E	BANDE	G	A	N	G
INJECTI- VITÉ	D	T	T	EN SCÈNE	O	MÉTAL STOFF	OR	A	P	R	V
ÉLÉMENT FACTEUR	R	H	E	S	U	S	VEILLE	A	G	E	E
	C	O	E	R	C	I	T	I	F	P	R
CONTRAI- NANT EN DURETÉ	I	R	DE CALCUL	EN PLUS ZINC	L	U	COULE EN FRANCE	F	PRONOM PERSON- NEL	S	E
	E	T	INTERP- RÈTE	C	A	L	C	A	I	R	E
LIE SÈCRE- TÈTE	A	V	E	S	YMBOL DE CHIFFRE	T	R	A			
	D	E	C	R	I	ENLUTY CARRON	EN PLUS POUR PÊTRE	I	M	L	N
RÉVÈLE UNE SUIVRE	E	T	ENQUÊTE RÉCUSA	O	P	T	P	I	O	N	
SAÏNE	E	N	N	U	I	S	T	R	O		
	E	T	U	I	R	C	I	E	L		
MALPR- TYPE	C	R	A	S	S	E	U	X	E	F	

Directeur de la Publication et de la Rédaction  
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction  
Mohamed Bouarab

Rédaction  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouilthy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Oaassat  
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines  
Atika Rachdi

Directeur artistique  
Fouad Ezzafir

Service technique  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Beharne  
Khadija Halati  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

Révision  
Abdelmeoucin Warrach

Secrétariat  
Asmaa Taïbaa

Photographe  
Ahmed Laaraki

Correspondants  
Ahmadou El Katab (Lahyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs  
Chouab Sahnoun  
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:  
0522 62.09.72

Service annonces et publicité  
E-mail:  
annonces@libe.ma  
Youssef El Gahs

Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadli  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïher  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie  
Les Éditions Maghrebines

Distribution  
SAIPRESS  
Dossier de presse: 130/164

Site web: www.libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc

2017  
www.oj.ma

### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3					■				■	
4		■		■						
5	■					■				
6							■			
7								■		
8		■		■						
9	■				■					
10				■						

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Ergotage
- 2- Abrégé - Vieux service
- 3- Impératrice - Égalité
- 4- Règle - Assemble à l'aide d'un cordage
- 5- Facilité - Manche
- 6- Bien-être - Eclaté
- 7- Ame d'équation
- 8- Possessif - Greffée
- 9- Touché - Naturel
- 10- Anneau de corde - Avais le cran

**VERTICALEMENT**

- 1- Doctrine de Kant
- 2- Toujours pauvre - Trust local
- 3- Baie jaune - Mandela et les siens - En les
- 4- La première écriture
- 5- Esprit - Bruit
- 6- Eclos - Joué
- 7- Iridium - Capitale arabe
- 8- Douces créatures - Feu de Sicile
- 9- Mettre à l'écart - Grande école
- 10- Liant - Laminées

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	E	M	O	T	I	O	N	N	E	L
2	G	E	N	E	■	U	E	■	N	O
3	R	U	■	N	E	R	F	S	■	R
4	I	L	O	T	S	■	L	A	I	D
5	L	E	V	E	■	P	E	U	R	■
6	L	■	A	S	P	E	■	V	A	S
7	A	M	I	■	A	R	P	E	N	T
8	R	A	R	E	M	E	N	T	■	Y
9	D	I	E	T	E	■	E	T	A	L
10	E	S	S	E	■	G	U	E	R	E

### Grilles de sudoku

*Facile*

2	4	7		1	3			
	5	3		4	7		2	
	6			9	3			
8					6			
6	3	9			1	7	5	
		4					8	
		6	4				3	
4	2	3			9	8		
			8	7	4	2	6	

*Moyen*

		6		7	2		3	
					1	7		6
		2	6		9	8	5	
4								3
	1		9		4		7	
8								5
	2	8	4		3	5		
6		3	7					
	9		8	2		3		

*Difficile*

7	2	8						
		9		5				
8				6	2	1		
			5	7		6	9	
1								5
	4	6		3	9			
	7	5		4				6
				9		5		
					5	9		8

*Expert*

7		4	3	8				5
6					7	4	8	
9								1
8			9		1			2
	3							7
	5	2	1					9
	7			3	6	1		5

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

*Facile*

8	1	3	2	9	5	6	7	4
7	4	9	3	6	1	8	2	5
6	5	2	7	8	4	3	1	9
2	9	7	8	4	3	1	5	6
4	3	8	1	5	6	7	9	2
5	6	1	9	7	2	4	8	3
9	2	6	4	1	8	5	3	7
3	8	4	5	2	7	9	6	1
1	7	5	6	3	9	2	4	8

*Moyen*

1	4	8	3	7	5	6	2	9
7	2	6	8	9	1	4	3	5
3	9	5	6	4	2	7	1	8
8	5	3	2	1	4	9	7	6
4	1	9	7	6	3	8	5	2
2	6	7	9	5	8	1	4	3
5	8	1	4	2	9	3	6	7
9	7	4	5	3	6	2	8	1
6	3	2	1	8	7	5	9	4

*Difficile*

2	3	7	9	1	8	6	4	5
4	1	9	5	3	6	7	8	2
5	8	6	7	4	2	9	1	3
8	7	2	3	9	5	1	6	4
1	6	3	4	8	7	2	5	9
9	4	5	2	6	1	8	3	7
3	9	1	6	2	4	5	7	8
7	2	8	1	5	3	4	9	6
6	5	4	8	7	9	3	2	1

*Expert*

8	9	4	5	6	3	7	1	2
3	7	5	2	1	8	6	4	9
6	2	1	9	4	7	8	5	3
9	8	3	7	5	2	1	6	4
1	5	6	8	9	4	2	3	7
2	4	7	6	3	1	5	9	8
5	6	8	4	7	9	3	2	1
4	3	2	1	8	6	9	7	5
7	1	9	3	2	5	4	8	6

2<sup>ème</sup> Congrès  
scientifique international  
du tourisme à Ouezzane

La deuxième édition du Congrès scientifique international du tourisme (CSIT) se tiendra, du 30 mai au 1er juin à Ouezzane, sous le thème "Patrimoine, culture et développement durable: Vers une coopération touristique innovante des pays riverains de la Méditerranée".

Organisé par l'Association "La Perle verte", cet événement s'annonce comme un moment fort d'échanges et de réflexion sur les enjeux cruciaux du tourisme durable et de la préservation du patrimoine culturel, indique un communiqué des organisateurs.

La même source rappelle que le secteur du tourisme marocain, qui joue un rôle crucial dans l'économie du pays, est en pleine transformation pour répondre aux nouvelles attentes en matière de durabilité, notant que l'événement s'inscrit dans cette dynamique en proposant des solutions innovantes et en favorisant les meilleures pratiques entre les pays méditerranéens.

La France, en tant que pays invité d'honneur, occupera une place centrale lors de cet événement, l'occasion de renforcer les relations stratégiques entre les deux pays dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme durable, rapporte la MAP.

"Ce congrès représente une occasion unique de rassembler experts, professionnels, universitaires, opérateurs et étudiants autour de sujets essentiels qui touchent notre avenir commun", a indiqué le directeur éditeur du CSIT, Salim Kaïdi, cité dans le communiqué, ajoutant: "En mettant l'accent sur la coopération méditerranéenne, nous souhaitons établir des ponts solides entre les pays, favoriser les échanges culturels et promouvoir des pratiques touristiques responsables".

Le congrès propose plusieurs activités, notamment des conférences thématiques animées par des experts internationaux, des ateliers scientifiques et panels abordant des sujets, tels que le tourisme méditerranéen, la valorisation du patrimoine culturel, l'imaginaire touristique et le tourisme d'olive.

Au programme figurent deux conférences sous les thèmes "Patrimoine, culture et développement durable: Vers une coopération touristique innovante entre les pays riverains de la Méditerranée" et "L'offre touristique méditerranéenne et l'impact de la Coupe du monde 2030: Opportunités et défis".

Cet événement sera ponctué également par la signature de plusieurs accords bilatéraux et l'établissement de partenariats stratégiques.

## Intelligence artificielle et oasis ou quand la datte épouse la data



Dans le silence de l'oasis, un souffle nouveau s'élève. Ce n'est ni le chant du vent parmi les palmiers, ni la confiance des eaux glissant dans les Khetaras, mais une voix venue d'un autre monde, celle de l'intelligence artificielle (IA).

Ainsi, le monde rural oasien tente de se réinventer face au dépérissement des palmiers, aux ravages du bayoud et aux sécheresses inexorables. Désormais, ce n'est plus la datte qui trace l'avenir des oasis marocaines, mais les lignes silencieuses des données numériques.

C'est ainsi que cette nouvelle alliée numérique se met au service de l'oasis, lève le voile sur des anomalies invisibles à l'œil nu et devance les récoltes afin que le fruit du labeur ne dépende plus du caprice du sort, mais d'une stratégie planifiée.

Plus encore, l'IA s'avère essentielle pour la gestion des ressources hydriques.

"Cette technologie peut identifier les zones propices à la collecte des eaux pluviales, souvent gaspillées lors des épisodes d'inondations", a expliqué à la MAP Adil Moumane, chercheur en ressources hydriques à l'Université Ibn Tofail de Kénitra.

Pour l'universitaire, cette technologie nouvelle ouvre la voie à une identification précise des lieux les plus propices à l'implantation de barrages ou de bassins de rétention.

Selon lui, le défi majeur dans les zones oasiennes demeure le déclin des nappes phréatiques, qui ne dépend pas uniquement du climat ou des activités

humaines, mais résulte d'une agriculture devenue extrêmement dépendante des réserves souterraines.

Bien avant que la question des nappes phréatiques ne devienne aussi critique, des initiatives pionnières avaient déjà vu le jour.

C'est le cas de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA), qui a mené "deux démonstrations pilotes lancées, en 2018, dans le cadre du Plan Maroc Vert et de la stratégie Green Generation", a relevé, de son côté, Mohamed Saada, représentant de l'Agence à Errachidia.

Elles ont permis de tester l'irrigation pilotée par tensiomètres, installés à différentes profondeurs sous des palmiers jeunes et matures. "L'objectif était double : économiser l'eau et améliorer les rendements, en adaptant les apports au comportement réel des racines", a-t-il expliqué à la MAP.

Abondant dans le même sens, Hamza Laaich, ingénieur en cartographie des sols, a souligné que la cartographie numérique reste un levier fondamental de compréhension du territoire oasien.

Au sein des palmeraies marocaines, les outils de cartographie numérique sont devenus des boussoles. "Ils complètent les données territoriales issues de sources diverses pour éclairer les décideurs dans le choix précis des zones d'intervention", a-t-il fait observer.

Pour parfaire cette compréhension du terrain, la télédétection spatiale

constitue ainsi une source d'information grâce à laquelle "la gestion devient à la fois périodique, multi-échelle et adaptée aux spécificités de chaque oasis," a soutenu M. Laaich, également chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

Quant aux systèmes d'information géographique, ils constituent un pont entre savoirs ancestraux et outils modernes. Selon ce chercheur, ces systèmes permettent une meilleure interprétation du savoir-faire local, ce qui ouvre la voie à des applications dans des environnements similaires ou à de nouvelles formes d'adaptation.

Même son de cloche du côté de M. Moumane, pour qui l'IA ne tire pas sa substance d'un vide conceptuel, mais "analyse des données brutes du terrain, accumulées par les populations locales".

Sans rompre le lien avec l'héritage, l'IA se révèle être un prolongement naturel des savoirs ancestraux. Preuve en est que les Khetaras, ces systèmes d'irrigation millénaires, emblèmes d'une ingéniosité locale hors pair, sont optimisés par l'IA, a relevé M. Moumane.

Indubitablement, l'avenir des oasis marocaines se construit dans l'alliance harmonieuse entre héritage ancestrale et technologie moderne. Les espaces oasiens, loin d'être les vestiges d'un temps révolu, deviennent des leviers du développement durable. A la croisée de la palme et de l'intelligence artificielle, une nouvelle forme de vie prend forme, en constante évolution.

Par Maria Zoubair (MAP)

## Tétouan: l'IPC en baisse de 0,4% en mars dernier

L'indice des prix à la consommation des ménages de la ville de Tétouan a décliné de 0,4% en mars dernier par rapport au mois précédent et augmenté de 1,4% en glissement annuel.

L'indice des prix des produits alimentaires a diminué de 1,2% en mars dernier par rapport à février, en raison de l'abaissement des prix des "Viandes" de 9,6%, du "Lait, fromage œufs" de 2,4%, des "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 0,2% et du "Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie" de 0,1%, indique une note d'information de la direction régionale du Haut-commissariat au plan (HCP) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

La variation mensuelle de l'indice des produits non alimentaires a accru de 0,2%, suite à l'augmentation des

prix des divisions des "Articles d'habillement et chaussures" de 2,1%, des "Logements, eau, électricité et autres combustibles" de 0,5%, des "Loisirs et culture" et des "Biens et services divers" de 0,1% pour chacun deux, rapporte la MAP.

La diminution de l'indice des divisions du "Transport" de 0,9% et des "Restaurants et hôtels" de 0,6%, ainsi que la stagnation des indices des autres divisions n'ont pas impacté l'évolution générale, précise la même source.

Sur un an, l'indice des prix des produits alimentaires s'est élevé de 1,1% en mars 2025, sous l'effet de la progression des prix du "Café, thé et cacao" de 13%, des "Légumes" de 9,6%, des "Viandes" de 3,7%, du "Tabac" de 2,9%, du "Sucre, confiture, miel, chocolat et confise-

rie" de 2,8% et du "Poisson et fruits de mer" de 2,2%.

En revanche, la diminution des prix des "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus de fruits et de légumes" de 5,9%, des "Fruits" de 5,5%, du "Pain et céréales" de 2,8%, du "Lait, fromage œufs" de 2%, des "Produits alimentaires non classés ailleurs" de 1,1% et des "Huiles et graisses" de 0,9% n'a pas impacté l'évolution générale.

La variation annuelle de l'indice des produits non alimentaires a également augmenté de 1,7%, alors que la variation des prix des divisions qui constituent les produits non alimentaires a fluctué entre une diminution de 4,8% pour la division du "Transport" et une augmentation de 4,9% pour la division des "Restaurants et hôtels".

# Agriculture : La coopération du Maroc avec les pays du Sahel est "salutaire"

La ministre malienne de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, Doumbia Mariam Tangara, a affirmé que, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la coopération du Maroc avec les pays du Sahel, notamment le Mali, a joué un rôle majeur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire dans ces pays et contribué au renforcement de la résilience des communautés face aux effets du changement climatique.

"Cette coopération entre le Maroc et les pays du Sahel est vraiment salutaire, et nous y adhérons pleinement. Elle vient par ailleurs consolider davantage les relations entre le Mali et le Maroc, dans le sens du développement durable et de la protection de l'environnement", a soutenu la ministre malienne dans une interview à la MAP en

marge de la 2e édition du Congrès international des oasis et du palmier dattier, qui a clos ses travaux vendredi à Ouarzazate.

Revenant sur l'importance de ce Congrès international et la nécessité de renforcer les alliances régionales autour de la préservation et de la valorisation des écosystèmes oasiens, Mme Doumbia Mariam Tangara a indiqué que cette rencontre est une occasion pour "matérialiser et mutualiser les savoirs. Cela permet également de renforcer la coopération au niveau des Etats et d'harmoniser les politiques autour des oasis".

"Cela permet au Mali de s'inscrire dans cette dynamique de renforcement des écosystèmes et également du développement durable en matière d'adaptation au changement climatique", a-t-elle souligné.

Interrogée sur la volonté de

créer une plateforme sahélo-saharienne dédiée au développement de la phœniciculture, la ministre malienne a exprimé l'engagement de son pays à soutenir pleinement cette initiative, soulignant que ce projet s'inscrit dans une logique de résilience des écosystèmes, notamment oasiens, tout en favorisant le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la promotion d'une agriculture durable.

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Congrès international des oasis et du palmier dattier a offert l'opportunité de discuter des défis complexes liés au développement des oasis, en mettant l'accent sur la coopération et l'ouverture à l'international.

Ce congrès initié par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, sous le



thème : "Résilience et adaptation des écosystèmes oasiens face au changement climatique", a permis de dresser le bilan des acquis en matière de développement des espaces oasiens et d'examiner les

opportunités et les potentialités de développement agricole intégré, notamment la filière du palmier dattier.

Propos recueillis par Maria Zoubair (MAP)

## Les recettes fiscales progressent de 19,3% à fin avril 2025

Les recettes fiscales ont atteint plus de 122,59 milliards de dirhams (MMDH) à fin avril 2025, en hausse de 19,3% comparativement à la même période un an auparavant, selon le ministère de l'Economie et des Finances.

Ces recettes ont affiché un taux de réalisation de 38,3% par rapport aux prévisions de loi de Finances (LF) de 2025, précise le ministère dans un document relatif à la situation des charges et ressources du Trésor (SCRT).

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, y compris la part supportée par les collectivités territoriales, ont presque doublé, passant de 5,3 MMDH à fin avril 2024 à 10,1 MMDH, traduisant notamment l'effort important de l'Etat en matière d'apurement du crédit de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée).

Par nature d'impôt et de taxe, l'impôt sur les sociétés (IS) a affiché un taux de

réalisation de 49,8% et une progression de 9,2 MMDH (+34,1%), reflétant une hausse exceptionnelle des recouvrements spontanés de 11 MMDH (+39,5%), portée principalement par l'augmentation significative du complément de régularisation de 6,7 MMDH (+53,3%) et du premier acompte de 3,8 MMDH (+38,3%).

Les restitutions au titre de cet impôt ont atteint 2,5 MMDH, contre 964 millions de dirhams (MDH) un an auparavant, rapporte la MAP.

Concernant l'impôt sur le revenu (IR), il a augmenté de 6,6 MMDH (+32,1%), avec un taux de réalisation de 44,9%. Cette performance est attribuable principalement à la régularisation fiscale volontaire qui a rapporté 3,8 MMDH en janvier 2025, ainsi qu'à l'augmentation de 1,7 MMDH des recettes issues de l'action de l'administration fiscale.

Pour sa part, l'IR sur les salaires a en-

registré une hausse de 528 MDH

Pour ce qui est de la TVA, elle affichée un taux de réalisation de 31,1% et une augmentation de 1,6 MMDH, reflétant une hausse des recettes au titre de la TVA à l'importation de 2 MMDH (+11,1%), conjuguée à la baisse de celles de la TVA à l'intérieur de 440 MDH (-3,7%).

Les remboursements et restitutions en matière de TVA ont atteint 4,8 MMDH, contre 2,7 MMDH à fin avril 2024.

Par ailleurs, la SCRT fait ressortir que les taxes intérieures de consommation (TIC) ont enregistré un taux de réalisation de 31,3% et une amélioration des recettes de 1,3 MMDH (+12,3%), tirée principalement par la hausse des TIC sur les produits énergétiques de 906 MDH (+15,3%).

Quant aux droits de douane et droits d'enregistrement et de timbre, leurs re-

cettes ont progressé respectivement de 350 MDH (+6,9%) et de 463 MDH (+5,4%), avec des taux de réalisation de 25,3% et de 41,4%.

Les recettes non fiscales se sont, pour leur part, chiffrées à 9,6 MMDH contre 10 MMDH à fin avril 2024, accusant une légère baisse de 414 MDH (-4,1%). Les recettes en provenance des établissements et entreprises publics ont contribué à hauteur de 4,9 MMDH, dont 3,8 MMDH versés par Bank Al-Maghrib et 1 MMDH par l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie.

La SCRT est le document statistique qui présente, au nom du ministère de l'Economie et des Finances, les résultats de l'exécution des prévisions de la loi de Finances avec une comparaison par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente.

# Une apothéose musicale maroco-africaine pour clôturer en beauté le Festival des musiques sacrées

La soirée de clôture du Festival de Fès des musiques sacrées du monde a offert samedi un spectacle éblouissant, empreint de magie et d'émotion. Bab Makina s'est transformé pour l'occasion en un véritable sanctuaire de communion musicale et spirituelle.

Le public, venu nombreux, a vibré au rythme des sonorités africaines, portées par des artistes du Ghana, du Mali et du Maroc. Cette soirée exceptionnelle illustrait à merveille l'esprit du festival: relier les peuples et les cultures à travers le langage universel de la musique, dépasser les frontières et créer un espace d'unité où chacun se sentait connecté.

Le voyage musical a débuté avec l'ensemble Seperewa du Ghana, héritier d'une tradition séculaire centrée autour de la harpe-luth ghanéenne. Sous la direction magistrale de John Kwame Osei Korankye, figure emblématique de cet art, les musiciens Christopher Amootornyor au prepensiwa (lamellophone-cajon) et Prince Charles Eghan aux percussions ont enchanté l'auditoire.

Au-delà de la virtuosité des instruments, ce sont les histoires racontées qui ont profondément touché le public. Comme celle du vieil homme de 90 ans, qui plante un cocotier qu'il ne verra jamais grandir, simplement pour léguer un héritage aux générations futures. Une métaphore saisissante sur la transmission, l'espoir et l'amour désintéressé, qui a résonné comme une leçon de vie.

Venus du Mali, le grand Ballaké Sissoko et son Orkestra ont emporté, par la suite, Bab Makina avec les sonorités envoûtantes de la harpe malienne. Les poèmes chantés, portés par une musique sacrée et raffinée, ont élevé les esprits, plongeant l'assistance dans une



atmosphère à la fois méditative et intense, où chaque note semblait toucher l'âme.

Le raffinement des mélodies, la subtilité des harmonies et la profondeur des textes ont rappelé à tous la place centrale de la musique dans la culture malienne. Une musique à la fois mémoire, sagesse, émotion et prière, qui relie les hommes au passé tout en les projetant vers l'avenir.

L'un des moments les plus forts de la soirée fut sans conteste la rencontre musicale entre les artistes ghanéens et maliens. En fusionnant leurs répertoires et en entremêlant leurs instruments, ils ont créé une symphonie commune, vibrante et fédératrice.

Dans cette communion artistique spontanée, le public s'est joint à eux par la voix et les applaudissements, battant la mesure, accompagnant les artistes dans une transe collective et libératrice.

Ce moment unique a symbolisé l'unité profonde du continent africain, capable de transcender les différences

linguistiques, culturelles et religieuses pour célébrer ce qui unit plutôt que ce qui sépare.

Mais l'apothéose était encore à venir. Dans une explosion de sons, de couleurs et de ferveur, le groupe Aïssawa de Meknès a fait son entrée sous une pluie d'applaudissements. Les musiciens ont senti dès leur montée sur scène l'euphorie et l'impatience du public, prêt à se laisser emporter.

Très vite, les psalmodies envoûtantes des Aïssawa, accompagnées de percussions puissantes, ont transformé Bab Makina en un espace vibrant, où les spectateurs, debout, dansaient et entonnaient en chœur ces chants mystiques, hérités des confréries soufies marocaines.

Le final, grandiose, a réuni les tambours ghanéens et les musiciens meknassis dans une parfaite harmonie, offrant au public un moment d'une rare intensité. Cette rencontre inattendue a magnifiquement mis en lumière les liens profonds qui unissent les peuples afri-

cains, révélant qu'au-delà de la diversité des cultures et des traditions, l'Afrique partage un même cœur battant, riche, uni et vibrant, où résonnent la vitalité, la créativité et la fraternité de tout un continent.

Tout au long de cette édition, le Festival de Fès des musiques sacrées du monde a relevé un défi ambitieux, celui d'instaurer un véritable dialogue entre les peuples, dans une époque marquée par les tensions et les incompréhensions, en démontrant avec éclat que la musique pouvait être ce pont précieux, capable de relier des horizons éloignés et d'unir les cœurs.

Qu'il s'agisse de chants sacrés, de musiques spirituelles ou de créations contemporaines, chaque performance a apporté sa pierre à l'édifice d'une compréhension plus profonde entre les cultures, révélant les similitudes là où l'on ne voyait parfois que des différences.

En refermant ses portes sur cette soirée d'exception, le Festival de Fès a rappelé qu'au-delà des différences religieuses, il existe un langage universel, celui du cœur, du partage, de la musique. Une véritable leçon de beauté, de paix et d'espoir, portée haut par les artistes, mais aussi par le public, acteur à part entière de cette célébration unique.

A Bab Makina, sous le ciel étoilé, les rythmes du Ghana, les mélodies du Mali et les psalmodies du Maroc se sont entremêlés en un chant unique, lumineux et puissant. Une apothéose musicale qui restera longtemps gravée dans les mémoires, confirmant la place du Festival de Fès comme l'un des grands rendez-vous mondiaux du dialogue des cultures et des civilisations.

Mehdi Nouri (MAP)

## Joel Karekezi préside le jury du 25<sup>ème</sup> FICAK

Le réalisateur rwandais Joel Karekezi présidera, le jury de la compétition officielle du 25<sup>e</sup> Festival international du cinéma africain de Khouribga (FICAK) qui se tiendra du 21 au 28 juin prochains sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Composé de personnalités reconnues dans le monde des arts et du cinéma, le jury de la 25<sup>ème</sup> édition du Festival international du cinéma africain de Khouribga comprend également parmi ses membres le cinéaste marocain Mohamed Ahde Bensouda, l'actrice et journaliste malienne Some Fatoumata Coulibaly, la directrice du Festival Bangui, Sylviane Gboulou Mbapondo (République Centrafricaine) et le cinéaste sénégalais Clarence Thoms Delgado, a indiqué la Fondation du FICAK dans un communiqué parvenu à la MAP.

Pour ce qui est du jury de la compétition des courts-métrages, celui-ci sera présidé par le critique de cinéma et journaliste marocain Bilal Mermaid, en compagnie de l'acteur cinématographique tchadien, Youssouf Djaoro et de la directrice du Festival international des

femmes, Diara Mouldy (Mali).

En ce qui concerne le prix des festivals africains, le communiqué souligne que celui-ci sera présidé par François Akouabou Adianaga, responsable du département du FESPACO (Burkina Faso), en compagnie de Sylvie Nwet, présidente du Festival Yara (Cameroun) et de Diaw Djibril, directeur du Festival Image du fleuve de Boghé (Mauritanie).

Au sujet des prix des Ciné-clubs africains, ce dernier est composé de Saber BenR'houma qui en assure la présidence (Tunisie), avec Rachid Zaki (Maroc) et Daniel Atachali (Togo) en tant que membres.

Le prix de la critique cinématographique africaine comprend Bayili Nebilibie Abraham en tant que président (Burkina Faso), et deux autres membres, à savoir Touko Pierre Patrick (Cameroun), et Yasmine Bouchraf (Maroc).

Quinze films représentant 12 pays seront en lice pour dé-

crocher le prix de la compétition officielle des longs métrages et quinze films courts (13 pays) concourent pour les prix de la compétition des courts métrages.

Selon les organisateurs, cette édition sera marquée par la remise de six prix dans cette catégorie, à savoir le Grand prix du festival baptisé Ousmane Sembene, le prix du jury "Nour Eddine Saïl", le prix de la mise en scène au nom du cinéaste burkinabé "Idrissa Ouédraogo", le prix du scénario au nom de l'écrivain,

journaliste et critique de cinéma égyptien "Samir Farid", le prix du premier Rôle féminin au nom de l'actrice marocaine "Amina Rachid" et le prix du premier Rôle masculin au nom de "Mohamed Bastaoui".

La 25<sup>ème</sup> édition du Festival international du cinéma africain de Khouribga, placée sous le thème "Du griot à l'algorithme, le cinéma évolue", sera l'occasion de plonger le public dans l'univers croisé du 7<sup>e</sup> art et de l'intelligence artificielle.

Cette édition dont la Mauritanie sera l'invitée d'honneur prévoit l'organisation d'une conférence sur le lien entre cinéma et intelligence artificielle dans le but d'appréhender les transformations profondes qui façonnent le monde.

Le FICAK, dont la première édition remonte à 1977, est considéré comme étant l'un des festivals de cinéma les plus anciens au Maroc et le troisième festival du film africain à l'échelle du continent.



# Clôture de la 13<sup>ème</sup> édition du Festival national des arts de la Aïta Jabaliya

Le rideau est tombé, samedi soir, sur la 13<sup>ème</sup> édition du Festival national des arts de la Aïta Jabaliya, organisée à Taouate par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (secteur de la culture) sous le haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

L'artiste Mohamed El Massari a présenté, lors de la soirée de clôture, un florilège de chansons patrimoniales de la Aïta Jabaliya, qui ont enflammé le public.

Considéré comme l'un des artistes éminents de la Aïta Jabaliya, Mohamed El Massari a contribué amplement à encourager de nombreux jeunes talents à s'intéresser à cet héritage artistique authentique.

De son côté, "Cheb Younes", connu pour sa voix douce et son style artistique particulier, a enflammé la scène du festival avec des performances mêlant rap et chansons modernes.

Cheb Younes fait partie des jeunes chanteurs marocains talentueux, ayant acquis une grande notoriété grâce à ses chansons sentimentales, qui allient mélodies modernes et touches patrimoniales. Ses œuvres ont connu un grand succès.

Le public de cet événement culturel d'exception a également savouré des prestations exceptionnelles de chansons amazighes et populaires, présentées par l'artiste Badr Ouaabi, l'une des figures les plus marquantes de ce style musical au Maroc.

Le chant de Badr Ouaabi, qui a en-



tamé sa carrière artistique en 2009, se distingue par la combinaison entre la chanson amazighe et le dialecte marocain.

Dans une déclaration à la MAP, Badr Ouaabi a exprimé sa joie de participer pour la première fois au Festival des arts de la Aïta Jabaliya à Taouate, se réjouissant de l'interaction remarquable du public avec sa prestation.

Il a également exprimé son souhait de participer à nouveau à cette manifestation artistique exceptionnelle, aux côtés d'une pléiade d'artistes de renom.

De son côté, l'artiste Mohamed El Massari a salué, dans une déclaration similaire, la forte affluence du public qui a marqué le festival et son interaction avec les différentes performances artistiques proposées.

Dans le cadre de l'ouverture à d'autres styles musicaux nationaux et inter-

nationaux, le programme de cet événement artistique a inclut une fresque patrimoniale variée mêlant la Aïta Jabaliya à la musique flamenco espagnole, réunissant le groupe "Aires del Sur" de la ville de Cadix (Espagne) et le groupe des Amis d'El Aroussi de la ville de Taouate.

Une fresque créative mêlant la Aïta Jabaliya et l'art amazigh a également été présentée, avec la participation du groupe des Amis d'El Aroussi et de l'artiste Aïcha Tachinwit, ainsi qu'un spectacle artistique varié fusionnant la Aïta Jabaliya et le style Aïssaoui.

Cette édition s'est distinguée par la présentation de performances musicales variées sur trois scènes principales, afin de contribuer à la préservation de cet art patrimonial et permettre aux habitants de la province de Taouate de profiter des prestations artistiques proposées.

## Bouillon de culture Festival

La deuxième édition du Festival national du cinéma des jeunes aura lieu du 27 au 30 mai à Errachidia, sous le thème "Le cinéma des jeunes, un espace de pensée et de créativité".

Initiée par la Direction régionale de la jeunesse de Drâa-Tafilalet, cette manifestation cinématographique entend promouvoir la culture cinématographique auprès des jeunes, dénicher et développer les compétences des talents en herbe et mettre en lumière les atouts cinématographiques dont regorge la région.

Au menu de cet événement figurent, selon les organisateurs, des ateliers sur la réalisation, l'écriture de scénarios et l'interprétation ainsi que des rencontres enrichissantes avec des figures du cinéma national et des master-class animées par les artistes Saadia Azgoun et Tarik Boukhari.

Présidée par l'artiste et réalisatrice Fatima Lahcen Eljabia, le jury de la compétition officielle des courts-métrages comprend également Zineb Ouakri (réalisatrice), Mohamed Hamdaoui Alaoui (professeur), Hafed Bouzakroui (chercheur) et Amine Ghouada (Acteur).

Cette manifestation artistique et culturelle célèbre les réalisations marquantes du cinéma marocain et œuvre pour la promotion du septième art dans la région de Drâa-Tafilalet.

## Rencontre autour du roman "Hôtel Demaha" de Charaf Eddine Akri

Le Centre culturel Iklyle Fès de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales de l'éducation et de la formation, a abrité, samedi, une rencontre littéraire consacrée à la signature du roman "Hôtel Demaha" de l'écrivain Charaf Eddine Akri, en présence d'un parterre d'acteurs et d'intellectuels.

Ce roman, paru en 2025 aux éditions "Dar Al Mossawarat" pour l'édition et la distribution, est l'une des œuvres romanesques majeures de l'écrivain et nouvelliste Charaf Eddine Akri. Il explore les profondeurs de l'âme humaine à travers les récits des pensionnaires d'un hôtel nommé "Demaha".

L'intrigue de ce roman, qui compte 263 pages au format moyen, se déroule dans l'enceinte de l'hôtel, un lieu de rencontre de divers personnages, chacun portant son histoire singulière, reflétant différentes facettes de la vie humaine.

A travers son récit, l'auteur met en lumière les interactions entre les pensionnaires, révélant la complexité des relations humaines, la quête de soi, l'appartenance et la fuite du réel. Il adopte un style narratif permettant au lecteur de plonger dans l'intériorité des personnages, révélant les

transformations psychologiques vécues au cours de leur séjour à l'hôtel.

Ce roman illustre la capacité de l'auteur à tisser une intrigue cohérente qui incite le lecteur à réfléchir aux significations de la vie et des relations humaines.

Dans une déclaration à la MAP, Charaf Eddine Akri a affirmé qu'"Hôtel Demaha" est son quatrième roman, après "Les Souterrains de la mémoire", "Le Gouffre caché" et le recueil de nouvelles "Vers ma perte". Il a ajouté que ce roman "brise le mur du silence et jette la lumière sur la question de l'esclavage en général, et dans la ville de Fès en particulier, en chroniquant une époque allant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle".

L'écrivain marocain a exprimé le souhait que ce roman, en lice pour décrocher le Prix international Booker de la fiction arabe, atteigne le plus grand nombre de lecteurs.

De son côté, Aziz Saâd, chercheur en narration et argumentation, a déclaré qu'il s'agit d'une œuvre littéraire distinguée, ouverte à l'interprétation et propice à de multiples lectures critiques et littéraires.

Il a ajouté que le roman se caractérise

aussi par un style captivant et élégant, dans lequel le lecteur trouve un écho à son être et à son identité, soulignant que l'auteur a su employer plusieurs techniques argumentatives telles que la description et l'amplification afin de défendre sa thèse et d'exercer une plus grande influence sur le lecteur.

M. Saâd a précisé que cette œuvre romanesque aborde la thématique de l'esclavage comme axe central, et que l'auteur a tenté, à travers les personnages, la description des événements et des faits, de rapprocher cette question des récepteurs de toutes catégories, saluant l'usage efficace des techniques narratives et argumentatives au service de son propos.

Pour sa part, Kenza Kaâzouz, directrice du Centre culturel Iklyle Fès, a indiqué qu'il s'agit d'un roman qui se distingue par l'emploi de techniques narratives innovantes.

Elle a ajouté que cette œuvre, qui relate une partie de l'histoire du Maroc, séduit par son style attrayant et original, procurant au lecteur un plaisir particulier.

Mme Kaâzouz a indiqué que cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une série d'activités culturelles organisées par le

Centre culturel Iklyle Fès dans le but de promouvoir le dialogue et le débat et de mettre en valeur les talents et les potentiels créatifs des jeunes.

"Hôtel Demaha" est un roman contemplatif abordant les thématiques de l'isolement, de la communication et de l'identité, à travers le cadre de l'hôtel qui représente un monde parallèle reflétant la réalité sociale et psychologique des pensionnaires.

Le style de Charaf Eddine Akri se caractérise par un réalisme accentué et une attention particulière aux détails du quotidien, mettant en lumière les obsessions, espoirs et désillusions humaines. L'Homme est au cœur de son œuvre, qu'il s'efforce de représenter à travers des textes qui reflètent la réalité et tirent des leçons des expériences de la vie.

Charaf Eddine Akri est un écrivain et romancier marocain, né le 17 août 1992 à Salé. Enseignant du primaire, il est considéré comme l'une des voix littéraires montantes du Maroc. Il écrit dans les genres de la nouvelle, de la très courte nouvelle et des pensées littéraires.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRI-  
CULTURE, DE LA  
PÊCHE MARITIME  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET  
FORÊTS

INSTITUT NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
AGRONOMIQUE  
CENTRE REGIONAL DE  
LA RECHERCHE AGRO-  
NOMIQUE D'AGADIR  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N°03/2025/CRRAAGD  
RESERVE AUX TRES PE-  
TITES, PETITES ET  
MOYENNES ENTRE-  
PRISES NATIONALES,  
AUX COOPERATIVES  
OU UNE UNION DE  
COOPERATIVES ET  
AUX AUTO-ENTREPRE-  
NEURS

Le Jeudi 19 Juin 2025 à 11 heures, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la Victoire à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°03/2025/CRRAAGD pour l'achat de produits chimiques pour les unités du Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir en deux (02) lots: - Lot N°1 : Produits chimiques pour analyse

- Lot N°2 : Produits chimiques pour biologie moléculaire  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit: - Lot n° 1 : Deux Mille Quatre Cent Dirhams (2 400,00 Dirhams); - Lot n° 2 : Mille Trois Cent Dirhams (1 300,00 Dirhams);

La constitution du cautionnement provisoire doit être effectuée exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023).

L'estimation des coûts des produits établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de:

- Lot N°1 : Cent Vingt-quatre Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (124 188,00 DH TTC);

- Lot N°2 : Soixante Cinq Mille Deux Cent Cinquante-six Dirhams Toutes Taxes Comprises (65 256,00 DH TTC);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32,34 et 135 du décret n° 02-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément aux dispositions de l'arrêté du

ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises nationales, coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs. En application des dispositions de l'article 148 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023). Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3359/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE, DE LA  
PÊCHE MARITIME  
DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL ET DES EAUX ET  
FORÊTS

INSTITUT NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
AGRONOMIQUE  
CENTRE REGIONAL DE  
LA RECHERCHE AGRO-  
NOMIQUE D'AGADIR  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N°04/2025/CRRAAGD  
RESERVE AUX TRES PE-  
TITES, PETITES ET  
MOYENNES ENTRE-  
PRISES NATIONALES,  
AUX COOPERATIVES  
OU UNE UNION DE CO-  
OPERATIVES ET AUX  
AUTO-ENTREPRE-  
NEURS

Le Jeudi 19 Juin 2025 à 12 heures, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la Victoire à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°04/2025/CRRAAGD pour l'achat de petit outillage et des consommables de laboratoire pour les unités du Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à: Trois Mille Cinq Cent Dirhams (3 500,00 Dirhams);

La constitution du cautionnement provisoire doit être effectuée exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023).

L'estimation des coûts des produits établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Cent Quatre-Vingt-Six Mille Trois Cent cinquante-quatre Dirhams Toutes Taxes Comprises (186 354,00 DH TTC);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 30, 32,34 et 135 du décret n° 02-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises nationales, coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs. En application des dispositions de l'article 148 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023). Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3360/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert National  
N° 25/2025

Le 19 Juin 2025 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT sis à Rue Settat M'Haita à Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n° 25/2025 du 19 Juin 2025 à 10h pour:

Objet: Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de réparation des dégâts des crues survenues en septembre 2024 sur les routes non classées:

- La RNC reliant la CT Toughmert et la RR106.  
- La RNC reliant Douar Tazalaght à la CT Ait Abdellah et la RR106.

- La RNC reliant Douar Tintzourine et Douar Tassa à la CT Azaghar N'irs. PROVINCE DE TAROU-DANNT

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: <http://www.marchespublics.gov.ma>.

\* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 221.424,00 dhs (Deux Cent Vingt et Un Mille Quatre Cent Vingt Quatre Dirhams, 00cts).

\* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3.000,00 dhs (Trois Mille Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des arti-

cles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3361/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert National  
N° 26/2025

Le 19 Juin 2025 à 11 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT sis à Rue Settat M'Haita à Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n° 26/2025 du 19 Juin 2025 à 11h pour:

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de réparation des dégâts des crues survenues en septembre 2024 sur les routes non classées:

- La RNC reliant Douar Tiout et Douar Adinar à la CT Sidi Ahmed ou Abdellah.

- La RNC reliant la CT Oulkadi et la CT Tisfane.  
- La RNC reliant la CT Ait Abdellah et la CT Tabia. PROVINCE DE TAROU-DANNT

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: <http://www.marchespublics.gov.ma>.

\* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 166.116,00 dhs (Cent Soixante Six Mille Cent Seize Dirhams, 00cts).

\* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 2.500,00 dhs (Deux Mille Cinq Cent Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3362/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
DE MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CERCLE DE GZOULA  
CAIDAT LAAMAMRA

COMMUNE  
LAAMAMRA  
Avis d'appel d'offre  
Ouvert National sur  
Offres de prix N°01 /2025  
Séance publique

Le 24 juin 2025 à 11:30 H. du matin, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune Laamamra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 01/2025 relatif aux:

Raccordement Des Foyers Dispersés Par Réseau D'électricité Aux Divers Douars Relevant Du Territoire De La Commune Laamamra

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente-mille DHS (30 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : neuf cent sept mille quatre cent six DHS TTC, (907 406,00 dh) ttc.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 N° 2-22-431 du décret de 8 Mars 2023 Relatif aux marchés publics.

Dépôt des plis des concurrents: Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (Conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.)

Les pièces justificative à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de Consultation.

N° 3363/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION FES-MEKNES  
PROVINCE  
DE BOULEMANE  
CAIDAT OUTAT EL HAJ  
COMMUNE EL ORJANE

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRES DES

PRIX N° : 07/CEO/2025  
Le 19 juin 2025 à 10h 30 min, il sera procédé dans la salle de réunions de la Commune EL ORJANE, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres des prix N° :

07/CEO/2025, relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE AU DOUAR OULAD BELKACEM - COMMUNE EL ORJANE-PROVINCE DE BOULEMANE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : [\[www.marchespublics.gov.ma\]\(http://www.marchespublics.gov.ma\)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 129.648,00 dhs \(cent vingt-neuf mille six cent quarante-huit dirhams et zéro cts\).](http://www.mar-</a></p>
</div>
<div data-bbox=)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2500,00 dhs (deux mille cinq cents dirhams et zéro centime).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

N° 3364/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION FES-MEKNES  
PROVINCE  
DE BOULEMANE

CAIDAT OUTAT EL HAJ  
COMMUNE EL ORJANE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIE SUR  
OFFRE DES

PRIX N° : 08/CEO/2025  
Le 10 Juin 2025 à 11h 00min, il sera procédé dans la salle de réunions de la Commune EL ORJANE, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié sur offres des prix N° : 08/CEO/2025, relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR OUED ESSAFSAF AU DOUAR TIRNEST, COMMUNE EL ORJANE, PROVINCE DE BOULEMANE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent vingt-sept mille huit cent soixante dirhams et zéro centime (127 860,00dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille cinq cents dirhams et zéro centime (2 500,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 3365/PA

TS MED  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/05/2025, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

Dénomination : « TS MED » SARL AU

Objet social : L'exportation, l'achat, la vente, la distribution, la location, l'installation, la mise en service et l'exploitation de tout matériel, équipement, dispositif biomédical et matériel paramédical ; La maintenance, l'entretien préventif et curatif, la calibration, la qualification et la réparation de matériels biomédicaux et de dispositifs médicaux ; L'expertise technique et l'audit de conformité réglementaire des équipements biomédicaux ; La formation technique et réglementaire ; Le conseil en ingénierie biomédicale et en gestion de parc d'équipements biomédicaux ; Consultation et accompagnement dans la construction de tout bâtiment sanitaire ;

Siège social : N°276 BD IBN YACHEFINE 3EME ETAGE CASABLANCA

Durée : 99 ans  
Capital social : 400 000,00 dirhams

L'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12  
Gérance : Mr EL BEROUMI ABDELKRIM, C.I.N N°BE104580

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 22/05/2025 sous le n°678087 du RC.

N° 3368/PA

ROYAUME DU MAROC  
ARCHIVES DU MAROC

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL

SUR OFFRES DE PRIX  
N° 03/2025

(SEANCE PUBLIQUE)  
Le jeudi 19 juin 2025 à 10h, il sera procédé, au siège des Archives du Maroc

sis à 05, Avenue Ibn Ba-

touta, BP : 764, Agdal, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 03/2025 concernant les travaux d'aménagement de bureaux au siège des Archives du Maroc (Lot unique).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-deux dirhams TTC (180.522,00dh)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois mille six cent dirhams (3.600,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 07 et 08 du règlement de consultation.

N° 3369/PA

Royaume Du Maroc  
Ministère De L'Intérieur  
Wilaya De La Région  
Casablanca Settat  
Province De Settat  
Cercle De Ben Ahmed

Janoubia  
Caidat Ouled Farés  
Commune Sgamna  
Avis D'Appel D'Offres  
Ouvert National  
N°: 01/Sgamna/2025

Le Jeudi 19 Juin 2025 à 11H 30Mn, Il sera procédé, dans le bureau du Président de la Commune Sgamna sis au Centre Sgamna Commune Sgamna Province de Settat, À l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°: 01/Sgamna/2025 du : 19/06/2025, Pour :

Etudes techniques, assistance technique et suivi pour les travaux de construction, entretien et maintenance des chemins vicinaux et pistes à la Commune de Sgamna, Province de Settat :

I- Etudes techniques des travaux:

- Travaux de construction en revêtement bicouche de la piste suivante:  
1- Piste douar Ouled Mehdi (Ouled Ahmed Ben Thami) sur une longueur de 1000 ml.
- Travaux d'entretien et de maintenance des pistes suivantes:  
1- Piste reliant Centre Sgamna (RN n°: 23) Et douars Ouled Sidi Belgacem (RP n°: 2115).
- 2- Piste reliant RN n°: 23 Et douar Labirate à travers douar Coopérative Farsia.

II- Assistance technique et suivi des travaux:

- Travaux de construction en revêtement bicouche des pistes suivantes:  
1- Piste douar Ouled Mehdi (Ouled Ahmed Ben Thami).
- 2- Piste reliant Centre Sgamna Et Cimetière Sidi M'Hamed Ben Hajjaj.

• Travaux d'entretien et de maintenance des pistes suivantes:  
1- Piste reliant Centre Sgamna (RN n°: 23) Et douars Ouled Sidi Belgacem (RP n°: 2115).
- 2- Piste reliant RN n°: 23 Et douar Labirate à travers douar Coopérative Farsia.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante Mille Dirhams TTC (60.000,00 Dhs TTC).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé comme suit : Mille Dirhams (1.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°: 04 du règlement de consultation.

N° 3370/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH-  
SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CONSEIL PROVINCIAL  
DE SAFI

Avis d'appel d'offres  
ouvert national sur offres  
des prix  
N° 9/2025/BP

Le 24 juin 2025 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi sis au siège de la province de Safi, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres national ouvert sur offres de prix relative à L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONS CITERNES DE CAPACITE 14 TONNES POUR LE TRANSPORT DES MARGINES VERS LA STATION DE TRAITEMENT DANS LA PROVINCE DE SAFI.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De (2.400.000 Dhs) deux-million-quatre-

cent-mille dirhams 00 centimes tt ;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 45.000,00 dhs (quarante-cinq mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux Dispositions des articles de 30 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics Accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

- Les concurrents doivent déposer les prospectus et notices au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

N° 3371/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE DE MOHAMMEDIA  
COMMUNE AIN HARROUDA  
DIRECTION DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHES ET  
TRAVAUX**

**AVIS DU CONCOURS ARCHITECTURAL N°CA/01/2025**

Le 19 Juin 2025 à 10h30, Il sera procédé, au siège de la Commune à la salle de réunion, à l'ouverture des emballages des architectes relatifs au concours architectural N° CA/01/2025, pour :

**« CONCEPTION, ETUDE ET SUIVI DE LA RECONSTRUCTION DU SIEGE DE LA COMMUNE AIN HARROUDA »**

Le dossier du concours architectural peut être retiré du bureau des marchés relevant de la Commune Ain Harrouda précitée. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :  
**25 000 000,00 dirhams Hors Taxe (Vingt-cinq millions Dirhams hors taxes).**

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 124 du décret n° 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les architectes concurrents sont informés que les dossiers peuvent être soit :

1. Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis du concours architectural ouverte ;
2. Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
3. Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
4. Soit remis, séance tenante, au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le délai de réception des plis expire à la date et à l'heure fixées, **19 Juin 2025 à 10h30.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement du concours architectural.

Une visite des lieux sera programmée le : **13 Juin 2025 à 11h** au siège de la Commune Ain Harrouda.

N° 3367/PA

**Royaume du Maroc**

Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi

Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna  
Service des Affaires Administratives et Financières

**Avis de report de l'appel d'offres ouvert national  
sur offres des prix N° 22/KS/2025**

Le directeur provincial de l'Éducation et de la Formation à El Kelaa des Sraghna port à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 22/KS/2025 du 05/06/2025 à 10 H, a subi la modification suivante :

- La date de la séance d'ouverture des plis est reportée du **05/06/2025 à 10 h au 10/06/2025 à 10 h.**

Le reste est inchangeable.

N° 3366/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**WILAYA REGION**  
**CASABLANCA SETTAT**  
**PROVINCE DE**  
**BERRECHID**  
**PACHALIK SIDI RAHAL**  
**CHATAI**  
**COMMUNE SIDI**  
**RAHAL CHATAI**  
**Avis d'appel d'offres**  
**ouvert Sur offres des prix**  
**n° 06/2025**  
**Marche N°**  
**06/CSRC/2025**  
**(Séance publique)**

Le 19/06/2025 à 10 heures ,il sera procédé, aux bureaux de la Commune SIDI RAHAL CHATAI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 06/2025 du 19/06/2025 , pour l'achat de Matériels pour l'entretien courant d'ouvrages d'éclairage publique dans le territoire de la Commune Sidi Rahal Chatai -Province de Berrechid.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : 948 780,00 DHS TTC (Neuf Cent Quarante Huit Mille Sept Cent Quatre Vingt Dhs 00 Cts). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :15.000,00 DHS (QUINZE MILLE DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 , 32 et 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'Ordre de la Commune Sidi Rahal Chataiaiu plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

**N° 3372/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**REGION DE**  
**CASABLANCA SETTAT**  
**PROVINCE**  
**DE BERRECHID**  
**PACHALIK DE SIDI**  
**RAHAL CHATAI**  
**COMMUNE DE SIDI**  
**RAHAL CHATAI**  
**Avis d'appel d'offres**  
**ouvert Sur offres des prix**  
**n° 07/2025**  
**Marche N°**  
**07/CSRC/2025**  
**(Séance publique)**

Le 19/06/2025 à 11 heures ,il sera procédé, aux bureaux de la Commune SIDI RAHAL CHATAI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix N° 07/2025 du 19/06/2025 .

Objet : Aménagement des terrains de sports construction de Murs de clôture du Terrain Municipal de la commune de Sidi Rahal Chatai- Province de Berrechid en lot unique

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme

De : 412 740,00.dirhams TTC (Quatre Cent Douze Mille Sept Cent Quarante Dhs 00 Cts ) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Mille Dhs ( 6 000,00 DHS )

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail desmarchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° :06 du règlement de consultation

**N° 3373/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**REGION CASABLANCA**  
**SETTAT**  
**PROVINCE**  
**DE BERRECHID**  
**PACHALIK HAD SIDI**  
**RAHAL CHATAI**  
**COMMUNE SIDI**  
**RAHAL CHATAI**  
**Avis d'Appel d'offres**  
**ouvert sur offre des prix**  
**N°08/2025**  
**Marche N°**  
**08/CSRC/2025**

Le 19/06/2025 à 13 heures il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune SIDI AHAL CHATAI, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix pour :

FOURNITURE ET POSE DE LUMINAIRES LED POUR L'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE SIDI AHAL CHATAI - PROVINCE DE BERRECHID.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marche de la commune de SIDI RAHAL CHATAI

- Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations :400 000,00 dhs ( Quatre Cent Mille Dhs 00 cts TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à34décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Les prospectus, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés au plus tard le 19/06/2025 à 11 h 00 min,ou remis séance tenante à la présidente de la commission d'appel d'offres ou peuvent être effectués par voie électronique si le portail le permet (conformément à l'article 37 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics).

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 3374/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE KHENIFRA**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**SRHAF**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**NATIONAL**  
**01/2025/BP**

Le 24 juin 2025 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux du Président du Conseil Provincial de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

**CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART A LA COMMUNE AGUELMOUS**

**PROVINCE KHENIFRA**  
 - Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le Maître d'ouvrage : Conseil Provincial de Khénifra

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00 (Sept mille dirhams)

La constitution du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire s'effectuent par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 385 200,00 dhs (Trois cent quatre-vingt cinq mille deux

cent dirhams) TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et l'arrêté de la Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent :  
 - Transmettre leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté de la Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 3375/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE KHENIFRA**  
**CONSEIL PROVINCIAL**

**SRHAF**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**NATIONAL**  
**02/2025/BP**

Le 24 juin 2025 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du Président du Conseil Provincial de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

Travaux d'aménagement de la piste Al Bakhlil (tronçon Sidi Al ghazi-pont Oued Srou) à la Commune El kbab-Province Khénifra

- Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le Maître d'ouvrage : Conseil Provincial de Khénifra

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,00 (Cinq mille dirhams)

La constitution du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire s'effectuent par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 3376/PA**

garanties pécuniaires.  
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 288 000,00 dhs (Deux cent quatre-vingt huit mille dirhams) TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et l'arrêté de la Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent :  
 - Transmettre leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté de la Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**المملكة المغربية**  
**شركة التنمية المحلية**  
**أكادير الكبرى للنقل والتعلقات الحضرية**  
**ش.م**

**Royaume du Maroc**  
**Société de Développement Local**  
**Grand Agadir pour la Mobilité**  
**et les Déplacements Urbains**  
**S.A**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS**  
**(SEANCE PUBLIQUE)**

Il sera procédé aux dates et heures ci-dessous, dans la salle de réunion de la Société de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains, sise aux bureaux N° 20-21-22, 2<sup>ème</sup> Etage Immeuble IGOUDAR Avenue des FAR Agadir, à l'ouverture en séance publique du pli relatif à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix ayant pour objet la réalisation de :

N° Appel d'offre	Désignation	Estimation En Dhs TTC	Caution Provisoire en Dhs	Réservé à la PME	Date d'ouverture des plis
13/2025/GAMDU	PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN BATIMENT DU CINEMA SALAM EN LIEUX DE CULTURE ET SON ENVIRONNEMENT LOT 1 : AMÉNAGEMENT URBAINS - PAYSAGERS ET RESTAURATION DE LA FACADE DU CINEMA SALAM D'AGADIR	5 813 706.00	90 000.00	Non	11 juin 2025 à 11h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27,28, 29 et 31 du règlement des marchés de la société. Ce règlement des marchés est téléchargeable dans le site de la société [www.agadirmobilité.ma](http://www.agadirmobilité.ma)

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers électroniquement via le portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Société de développement local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains SA  
 Capital: 8.000.000,00Dhs- siège social: N°20-21-22 Deuxième Etage Immeuble IGOUDAR (Ex Hôtel NEJMA) Avenue des FAR Agadir  
 Tél. :+212 5 28822233 - Fax: +212 5 28822240  
 TP : 48301889- ICE : 0021779000009- RC : 43415-IF : 34452205

**N° 3377/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE LA REGION DE  
CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
MOHAMMEDIA  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
OUVERTE N°  
06/CA/2025

Le Mercredi 18 Juin 2025 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de Mohammedia, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale ouverte n° 06/CA/2025 relatif aux: les études et la conception architecturale et le suivi des travaux de construction de (07) sept salles de classes de préscolaire répartis comme suit : (02)Deux salles de classe préscolaires au satellite Mjadba à la commune de Sidi Moussa El Majdoub, (02)Deux salles de classe préscolaires au satellite Mouline Laarsa, (01)Une salle de classe préscolaire au satellite Souk, (01)Une salle de classe préscolaire à l'école Sidi Moussa Ben Ali; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (1 458 000,00 DH H.T) Un Million Quatre Cent Cinqante Huit mille Dirhams Hors Taxes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.  
• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS de Mohammedia sise à angle Bd Med V et Rue Brahim Roudani.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architec-

turale ouverte.

N° 3378/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE LA REGION DE  
CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
MOHAMMEDIA  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
OUVERTE N°  
07/CA/2025

Le Mercredi 18 Juin 2025 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de Mohammedia, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale ouverte n° 07/CA/2025 relatif aux: les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de deux écoles primaires par (08) huit salles de classes réparties comme suit : (06) six salles de classe à l'école Ouled Sidi abdenbi à la Commune d'Ech-chalalate et (02) deux salles de classe au satellite Laatamna à la commune Sidi Moussa Ben Ali; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (1 667 000,00 DH H.T) Un Million Six Cent Soixante Sept mille Dirhams Hors Taxes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.  
• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS de Mohammedia sise à angle Bd Med V et Rue Brahim Roudani.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architec-

N° 3379/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE LA REGION DE  
CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
MOHAMMEDIA  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
OUVERTE N°  
08/CA/2025

Le Mercredi 18 Juin 2025 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de Mohammedia, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale ouverte n° 08/CA/2025 relatif aux: les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de trois écoles primaires par (08) huit salles de classes réparties comme suit : (04) quatre salles de classe à l'école Badr, (02) deux salles de classe à l'école Zerktouni à la commune d'Ech-chalalate et (02) deux salles de classe à l'école Alkadi Aiad à la commune de Ben Yakhlef; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (1 667 000,00 DH H.T) Un Million Six Cent Soixante Sept mille Dirhams Hors Taxes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.  
• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS de Mohammedia sise à angle Bd Med V et Rue Brahim Roudani.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architec-

N° 3380/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADEMIE

REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE LA REGION DE  
CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
MOHAMMEDIA  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
OUVERTE N°  
09/CA/2025

Le Mercredi 18 Juin 2025 à 11h30, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de Mohammedia, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale ouverte n° 09/CA/2025 relatif aux: les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de (06) six salles de classe au lycée qualifiant Abou bakker Eseddik à la commune d'Ech-chalalate; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (1 250 000,00 DH H.T) Un Million Deux Cent Cinqante mille Dirhams Hors Taxes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux mar-

chés publics.  
Les architectes peuvent :  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS de Mohammedia sise à angle Bd Med V et Rue Brahim Roudani.  
• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale ouverte.

N° 3381/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADEMIE  
REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE LA REGION DE  
CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
MOHAMMEDIA  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
OUVERTE N°  
10/CA/2025

Le Mercredi 18 Juin 2025 à 12h00, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale du MENPS de Mohammedia, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale ouverte n° 10/CA/2025 relatif aux: les études et la conception architecturale

et le suivi des travaux d'extension de (04) quatre salles de classe au lycée qualifiant Ibn Hazm à la commune d'Ech-chalalate; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (834 000,00 DH H.T) Huit Cent Trente Quatre mille Dirhams Hors Taxes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

• Soit déposer leurs plis contre récépissé à la Direction Provinciale du MENPS de Mohammedia sise à angle Bd Med V et Rue Brahim Roudani.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale ouverte groupée au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale ouverte.

N° 3382/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH -SAFI  
PROVINCE RHAMNA  
GROUPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
RHAMNA

### Arrêté Gubernatorial N° 59 du 21/05/2025 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création d'un centre d'enfouissement technique des déchets ménagers et assimilés

Au nom du Groupement des Collectivités Territoriales Rhamna

Vu le dahir N° 1/03/60 du Rabiaa 1424 ( 02 mai 2003 ) relatif à la loi n° 12-03 sur les

études d'impact sur l'environnement le Gouverneur de la province de Rhamna décide d'ouvrir

une enquête publique de 20 jours du 05 juin 2025 au 24 juin 2025 à la commune Jaafra ,

caïdat Ouled Tmim ,cercle Rhamna, Province Rhmana afférente à l'étude d'impact sur

l'environnement du projet de création d'un centre d'enfouissement technique des déchets

ménagers et assimilés de la Province.

Les habitants concernés par l'enquête publique sont les habitants de la commune de Jaafra .

N° 3383/PA

**MAISON KETTANI**  
I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca 05 MAI 2025, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont :  
DENOMINATION : \* MAISON KETTANI \*  
S.A.R.L.A. U  
OBJET :  
Importation et commercialisation, distribution du chocolat et de confiserie.  
La représentation, la consignation des articles de chocolats et de tous produits de confiserie et articles de cadeaux.  
La fabrication, transformation, commercialisation et distribution de produits à base de chocolat, confiseries, pâtisseries, et autres produits alimentaires.  
La création, le développement et la gestion de marques, concepts, emballages et designs liés aux produits précités. La vente en ligne et en boutique physique, au Maroc comme à l'international, ainsi que l'organisation d'événements, dégustations, ateliers ou expériences autour du chocolat.  
Import-export, Négoce.  
SIEGE SOCIAL : N° 276 BD IBN TACHEFINE, 3ème étage - CASA-BLANCA - DUREE : 99 ans.  
CAPITAL : 100.000,00 Dhs divisés en 1000 parts de 100 Dhs  
Chacune entièrement libérées en espèce et qui ont été attribuées en totalité à M. EL KETTANI MOHAMED. Associé unique.  
GERANCE : M. EL KETTANI MOHAMED pour une durée illimitée, et ce avec les pouvoirs les plus étendus.  
EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.  
BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'associé unique soit distribué soit reporté soit mis en réserve.  
II/ Le dépôt légal a été effectué au G . T . C de Casablanca le 22 MAI 2025 . Sous le N° 973111  
**N° 3384/PA**  
Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé et de la Protection sociale  
Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 04/2025/CHUSM RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, COOPERATIVES, UNIONS DES COOPERATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS  
Le 18/06/2025 à 09h00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa sis à la Route nationale N°1, Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :  
« ACHAT D'HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LE CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SOUSS

**MASSA (LOT UNIQUE).** Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail marocain des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'estimation totale des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 390 342,00 DHS TTC (Trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent quarante-deux dirhams).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 800,00 DHS (Cinq mille huit cents dirhams)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.  
Le dépôt des plis doit s'effectuer obligatoirement par voie électronique sur le Portail des Marchés Publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 et 07 du règlement de la consultation et celle qui sont prévues par l'article 4 de l'arrêté n° 3011-13.  
**N° 3385/PA**  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA  
N°: ...../SMG/BAM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 37/2025/SMG du 20/06/2025  
SEANCE PUBLIQUE  
La participation est réservée aux très petites, petites et moyennes entreprises, les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.  
Le 20/06/2025 à 09 Heures 30 mn, Il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de l'ORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°37/2025/SMG du 20/06/2025, pour l'achat du matériel et mobilier de bureau.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Huit Cent Quatre-Vingt Dirhams, (494 880,00 DH) toutes taxes comprises ;  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

Neuf Mille Dirhams (9.000,00 DH) ;  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Les prospectus notices et autres documentations techniques exigés à l'article 7 du règlement de consultation par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés soit au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla au plus tard le 19/06/2025 à 16 Heures ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 (justification des capacités et des qualités) du règlement de consultation de l'appel d'offres.  
**N° 3386/PA**  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA  
N°: ...../SMG/BAM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 38/2025/SMG du 20/06/2025  
SEANCE PUBLIQUE  
La participation est réservée aux très petites, petites et moyennes entreprises, les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.  
Le 20/06/2025 à 10 Heures 15 minutes, Il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de l'ORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix à n°38/2025/SMG du 20/06/2025, pour l'achat de fournitures pour matériel informatique.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Quatre Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Six cent Seize Dirhams, (479.616,00 DH) toutes taxes comprises ;  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf mille Cinq Cent dirhams (9.500,00 DH) ;  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15

Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les prospectus notices et autres documentations techniques exigés à l'article 06 du règlement de consultation par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés, soit au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla au plus tard le 19/06/2025 à 16 Heures ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 (justification des capacités et des qualités) du règlement de consultation de l'appel d'offres.  
**N° 3387/PA**  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA  
N°: ...../SMG/BAM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 39/2025/SMG du 20/06/2025  
SEANCE PUBLIQUE  
La participation est réservée aux très petites, petites et moyennes entreprises, les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.  
Le 20/06/2025 à 10 Heures 45 minutes, Il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de l'ORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix du 20/06/2025, pour l'achat d'effets d'habillement pour le personnel de l'ORMVA du Tadla.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Cent Quatre Vingt Seize Mille Deux Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams, (196.284,00 DH TTC).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois Mille Dirhams (3.000,00 DH) ;  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics ac-

cessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 (justification des capacités et des qualités) du règlement de consultation de l'appel d'offres  
**N° 3388/PA**  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA  
N°: ...../SMG/BAM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES (Procédure à enveloppe unique)  
APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 40/2025/SMG du 20/06/2025 à 11 heures 45 minutes  
Séance Publique  
Pays : Royaume du Maroc  
Nom du Projet : Résilience et Durabilité de l'Irrigation (REDI)  
Numéro du Prêt/Crédit : PI75747  
Intitulé du Marché : Achat de Dix (10) véhicules utilitaires pour le compte de l'ORMVA du Tadla (en 2 lots) :  
-Lot n°1 : Achat de Six(06) véhicules utilitaires (LUDOSPAC)  
-Lot n°2 : Achat de Quatre (04) véhicules utilitaires (SUV).  
Référence DAO N° : 40/2025/SMG  
1. Le Gouvernement du Royaume du Maroc a reçu un prêt de la Banque Mondiale pour financer le projet « Résilience et Durabilité de l'Irrigation (REDI) », et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché d'achat des véhicules pour le compte de l'ORMVA du Tadla (en 2 lots).  
2. L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla (ORMVA du Tadla) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'achat des véhicules au profit de l'ORMVA du Tadla sis à Fquih Ben Salah. Les soumissionnaires éligibles doivent présenter un tableau de conformité indiquant les caractéristiques techniques du matériel à fournir conformément au modèle joint au dossier d'appel d'offres (Article 10 du 3. Spécifications techniques de la Section VII/Partie 2) ainsi qu'une attestation d'agrégation constructeur justifiant que le soumissionnaire est agréé pour les articles proposés dans son offre notamment les articles 1à10. Le délai de livraison et de mise en service est estimé à Six (06) mois de la date de notification de l'Ordre de service de commencement des prestations.  
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) tel que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investis-

sement FPI Novembre 2020 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et est ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.  
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du Service des Moyens Généraux de l'ORMVA du Tadla, Mr. Mohamed DIKI, mail : [diki-mohamed@gmail.com](mailto:diki-mohamed@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus (Quartier administratif B.P 244 Fquih Ben Salah 23200 Royaume du Maroc) de 08:30 à 16:30.  
5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être retiré du Service des Moyens Généraux de l'ORMVA du Tadla. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Ledit dossier téléchargé peut être présenté comme document dans l'offre du soumissionnaire.  
6. Les offres des concurrents sont :  
• Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah ;  
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah ;  
• Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis au plus tard le 20/06/2025 à 11 heures 45 minutes  
La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes au siège de l'ORMVA du Tadla le 20/06/2025 à 11 heures 45 minutes.  
7. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour chaque lot comme suit :  
- Lot n°1 : 20.000,00 (Vingt Mille) DH ;  
- Lot n°2 : 18.000,00 (Dix-Huit Mille) DH.  
8. L'estimation des coûts des prestations établies par l'acheteur est fixée pour chaque lot à la somme de :  
- Lot n°1 pour un montant d'Un million Cinqante Six Mille Dirhams (1.056.000,00 DH) ;  
- Lot n°2 pour un montant de Neuf cent vingt-quatre Mille Dirhams (924 000,00 DH).  
9. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :  
Nom de l'Agence d'exécution : ORMVA du Tadla  
Nom du bureau : Service des Moyens Généraux  
Adresse du bureau : Quartier administratif B.P 244 Fquih Ben Salah 23200 Royaume du Maroc  
Téléphone : +212 5 23 43 50 23/35/48  
Télécopie : +212 5 23 43 40 18/22  
Adresse électronique : [diki-mohamed@gmail.com](mailto:diki-mohamed@gmail.com)  
Adresse Web site : [www.ormvat.ma](http://www.ormvat.ma)  
**N° 3389/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EQUIPEMENT ET  
DE L'EAU  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
L'EQUIPEMENT, DU  
TRANSPORT, DE  
LA LOGISTIQUE  
DE BERKANE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT  
N° Ber 13/2025

Le Jeudi 10 Juillet 2025 à  
Dix heure (10h00), il sera  
procédé, à la salle des  
réunions de l'annexe de  
la Direction Provinciale  
de l'Équipement, du  
Transport, de la Logis-  
tique de Berkane située  
au 1er étage du Centre  
d'Immatriculation de  
Berkane, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert  
N°13/2025 sur offres de  
prix pour :  
Objet : Travaux de Traite-  
ment de l'environnement  
de la RP 6006 du PK0+000  
au PK17+710, Province  
de Berkane.

Le dossier d'appel d'of-  
res doit être téléchargé à  
partir du portail des mar-  
chés publics accessible à  
l'adresse: www.marches-  
publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
Cinquante Mille Dirhams  
(50 000,00 Dhs)  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt  
des dossiers des concurrents  
doivent être  
conformes aux dispositions  
relatives à la passation  
des marchés et  
contrats du règlement de  
passation des marchés  
pour les Emprunteurs  
sollicitant de la Banque

mondiale le financement  
de projets d'investisse-  
ment (le règlement de  
passation des  
marchés),du fait du fi-  
nancement de ce marché  
par cette institution,  
conformément à l'article  
10.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer, par  
courrier recommandé  
avec accusé de réception  
au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis au bureau  
du Secrétariat de la direc-  
tion provinciale de  
l'Équipement, du Trans-  
port et de la Logistique  
de Berkane ;  
- Soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.

- les soumissionnaires «  
n'auront pas »l'option de  
soumettre leurs offres par  
voie électronique sur le  
portail des marchés pub-  
lics.

Avant le 10/07/2025 à  
10h

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 5 du ré-  
glement de la  
consultation.

N° 3390/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
INTERNATIONAL  
N° 17/2025/DGM  
Le 20/06/2025 à 10h00,  
il sera procédé, dans les  
bureaux des marchés et  
gestion comptables de la  
Direction Générale de la

Météorologie, en face de  
la préfecture Hay Has-  
sani Boite Postale 8106 à  
Casablanca à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert interna-  
tional sur offres de prix  
n° 17/2025/DGM du  
20/06/2025, relatif à  
L'Achat de matériel et  
mobilier de bureau pour  
les services centraux de  
la Direction Générale de  
la Météorologie (Préfec-  
ture d'Arrondissement  
Hay Hassani)

Le dossier d'appel d'of-  
res doit être téléchargé à  
partir du portail des mar-  
chés publics accessible à  
l'adresse: www.marches-  
publics.gov.ma.

- L'estimation des coûts  
établie par le maître d'ou-  
vrage est fixée à un million  
trois cent quatre vingt dix  
neuf mille neuf cent vingt  
dirhams TTC (1 399  
920,00 Dirhams).

-Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : Vingt cinq  
mille Dirhams (25 000,00  
dhs).

Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concurrents  
doivent être  
conformes aux disposi-  
tions des articles 30 à 34  
du décret relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers  
par voie électronique  
dans le portail des mar-  
chés publics accessible à  
l'adresse : www.marches-  
publics.gov.ma.

Les prospectus et notices  
techniques exigés par le  
dossier d'appel d'offres  
doivent être déposés dans

les bureaux des services  
des marchés et gestion  
comptable de la Direction  
Générale de la Météorolo-  
gie au plus tard le jour  
ouvrable précédant la

date d'ouverture des plis  
ou remis séance tenante  
au président de la com-  
mission d'ouverture des  
plis.  
Les pièces justificatives à

fournir, sont celles pré-  
vues par l'article n° 09 du  
règlement de consulta-  
tion.

N° 3391/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHOURIBGA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
N° 07/BG/2025**

Il est porté à la connaissance des concurrents que l'avis d'appel d'offres ouvert  
national N° 07/BG/2025 relatif à TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BATIMENTS

- ADMINISTRATIFS :  
- 3<sup>ème</sup> ANNEXE ADMINISTRATIVE A LA VILLE D'OUED-ZEM  
- 4<sup>ème</sup> ANNEXE ADMINISTRATIVE A LA VILLE D'OUED-ZEM  
- CERCLE OUED-ZEM- CERCLE BEJAAD  
- CAIDAT SMAALA-CAIDAT OULED YOUSSEF BNI BATAOU  
- PROVINCE DE KHOURIBGA -

paru au journal Libération N° 10513 du 17-18/05/2025 et journal Rissalat Al ouma N°  
13041 du 16/05/2025a été modifié comme suit :

**Au lieu de :**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Deux  
millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-quatorze dirhams TTC (2 475  
294,00DH TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à : Quarante Neuf Mille Dirhams  
(49 000,00 dh)

**Lire :**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Deux  
millions cent quarante-neuf mille vingt dirhams TTC (2 149 020,00DH TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à : Quarante Mille Dirhams (40 000,00 dh)

Le reste sans changement

N° 3392/PA

**Horaires des trains**

**SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES**

N° train	Marrakech	Benguerdj	Settat	Berkane	Casa Oued	Casa voyageurs	Ain Seba	Mohammadia	Robert Aglat	Robert Ville	Sala	Sala Taborque	Kanira	Sala yajou	Sala Slimane	Sala Kasrou	Meknes al anar	Meknes	Sala system	Ain Tachennout	Fes
رقم القطار	مراكش	بنكردج	سطات	بركان	الدار البيضاء	الدار البيضاء	عين السبع	المحمدية	الرباط آغلات	الرباط المدينة	سلا	سلا تaborque	القنيطرة	سلا ياجوج	سلا سليمان	سلا كسرو	مكناس ال انار	مكناس	سلا سيستم	عين التاشنوت	فاس
303						5:40	5:40	5:59	6:31	6:57	6:47	6:51	7:30	7:25	7:44	7:59	8:38	8:47	7:25	7:46	8:03
303						6:40	6:40	6:59	7:31	7:57	7:47	7:51	8:30	8:49	9:05	9:40	9:55	10:06	10:17	10:35	10:52
6004	4:50	5:35	6:30	6:59	7:21	7:50	7:58	8:21	8:27	8:41	8:52	8:41	9:02	9:35	9:51	10:00	10:39	10:59	11:02	11:15	11:33
602	5:50	6:35	7:30	7:59	8:21	8:50	8:58	9:21	9:27	9:41	9:52	9:41	10:02	10:35	10:50	10:54	11:33	11:42	11:53	12:04	12:20
341						9:30	9:38	9:40	10:21	10:27	10:37	10:41	11:02	11:35	11:50	11:53	12:30	12:39	12:50	13:01	13:15
606	7:30	8:35	9:39	9:59	10:21	10:30	10:38	10:49	11:21	11:27	11:37	11:41	12:02	12:35	12:50	12:54	13:33	13:42	13:53	14:04	14:20
143						11:30	11:38	11:49	12:21	12:27	12:37	12:41	13:02	13:35	13:50	13:53	14:30	14:39	14:50	15:01	15:15
610	9:50	10:35	11:39	11:59	12:21	12:30	12:38	12:49	13:21	13:27	13:37	13:41	14:02	14:35	14:50	14:54	15:33	15:42	15:53	16:04	16:20
v53245	10:50	11:35	12:09	12:38	13:21	13:30	13:38	13:49	14:21	14:27	14:37	14:41	15:02	15:35	15:50	15:53	16:30	16:39	16:50	17:01	17:19
614	11:50	12:35	13:39	13:59	14:21	14:30	14:38	14:49	15:21	15:27	15:37	15:41	16:02	16:35	16:50	16:54	17:33	17:42	17:53	18:04	18:20
616	12:50	13:35	14:39	14:59	15:21	15:30	15:38	15:49	16:21	16:27	16:37	16:41	17:02	17:35	17:50	17:53	18:30	18:39	18:50	19:01	19:15
618	13:50	14:35	15:39	15:59	16:21	16:30	16:38	16:49	17:21	17:27	17:37	17:41	18:02	18:35	18:50	18:54	19:33	19:42	19:53	20:04	20:20
620	14:50	15:35	16:39	16:59	17:21	17:30	17:38	17:49	18:21	18:27	18:37	18:41	19:02	19:35	19:50	19:53	20:30	20:39	20:50	21:01	21:15
622	15:50	16:35	17:39	17:59	18:21	18:30	18:38	18:49	19:21	19:27	19:37	19:41	20:02	20:35	20:50	20:54	21:33	21:42	21:53	22:04	22:18
624	16:50	17:35	18:39	18:59	19:21	19:30	19:38	19:49	20:21	20:27	20:37	20:41	21:02	21:35	21:50	21:53	22:30	22:39	22:50	23:01	23:15
626	17:50	18:35	19:39	19:59	20:21	20:30	20:38	20:49	21:21	21:27	21:37	21:41	22:02	22:35	22:50	22:53	23:30	23:39	23:50	24:01	24:15
604						21:15	21:23	21:34	22:06	22:14	22:24	22:28	22:49	23:23	23:41	23:41	24:20	24:29	24:40	24:51	25:05
628	19:00	19:45	20:49	21:08	21:31	21:40	21:48	21:59	22:31	22:37	22:47	22:51	23:12	23:45	24:00	0:01	0:40	0:49	1:00	1:11	1:27
139						22:15	22:23	22:34	23:06	23:14	23:24	23:28	23:49	0:23	0:40	0:40	1:20	1:29	1:40	1:51	1:58
617	21:00	21:45	22:49	23:10	23:34	23:40	23:59	0:14	0:52	1:00	1:13	1:20	1:44	2:30	2:30	3:17					

**SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH**

N° train	Fes	Ain Tachennout	Sala system	Meknes	Meknes al anar	Sala Kasrou	Sala Slimane	Sala yajou	Kanira	Sala Taborque	Sala	Robert Ville	Robert Aglat	Mohammadia	Ain Seba	Casa voyageurs	Casa Oued	Berkane	Settat	Benguerdj	Marrakech
رقم القطار	فاس	عين التاشنوت	سلا سيستم	مكناس	مكناس ال انار	سلا كسرو	سلا سليمان	سلا ياجوج	القنيطرة	سلا تaborque	سلا	الرباط المدينة	الرباط آغلات	المحمدية	عين السبع	الدار البيضاء	الدار البيضاء	بركان	سطات	بنكردج	مراكش
704						5:50	5:30	5:36	6:28	6:50	6:56	6:50	6:57	6:50	6:02	6:55	6:26	6:52	7:12	8:18	9:01
607	2:50			3:28	4:17	4:23	4:31	5:24	5:35	5:39	5:52	5:58	6:31	6:42	6:59						
AM	3:42			4:17	5:04	5:10	5:18	6:08	6:26	6:30	6:43	6:49	7:26	7:38	7:46						
1044	4:55			5:30	6:12	6:25	6:34	7:00	7:18	7:22	7:35	7:40	8:12	8:23	8:35	8:44	9:06	9:30	10:01	10:31	11:14
106	5:40	5:54	6:04	6:17	6:22	7:04	7:17	7:39	8:00	8:18	8:22	8:35	8:40	9:12	9:23	9:35	9:44	10:06	10:30	11:01	12:14
170	6:30	6:23	6:33	6:46																	
110	6:40			7:17	7:32	8:04	8:17	8:39	9:00	9:18	9:22	9:35	9:40	10:12	10:23	10:35	10:44	11:06	11:30	12:01	13:14
112	7:40	7:54	8:04	8:17	8:22	9:04	9:17	9:39	10:00	10:18	10:22	10:35	10:40	11:12	11:23	11:35	11:44	12:06	12:30	13:01	14:14
114	8:40			9:17	9:32	10:04	10:17	10:39	11:00	11:18	11:22	11:35	11:40	12:12	12:23	12:35	12:44	13:06	13:30	14:01	15:14
116	9:40	9:54		10:17	10:32	11:04	11:17	11:39	12:00	12:18	12:22	12:35	12:40	13:12	13:23	13:35	13:44	14:06	14:30	15:01	16:14
118	10:40			11:17	11:32	12:04	12:17	12:39	13:00	13:18	13:22	13:35	13:40	14:12	14:23	14:35	14:44	15:06	15:30	16:01	17:14
120	11:40	11:54	12:04	12:17	12:22	13:04	13:17	13:39	14:00	14:18	14:22	14:35	14:40	15:12	15:23	15:35	15:44	16:06	16:30	17:01	18:14
122	12:40			13:17	13:32	14:04	14:17	14:39	15:00	15:18	15:22	15:35	15:40	16:12	16:23	16:35	16:44	17:06	17:30	18:01	19:14
124	13:40	13:54		14:17	14:32	15:04	15:17	15:39	16:00	16:18	16:22	16:35	16:40	17:12	17:23	17:35	17:44	18:06	18:30	19:01	20:14
142	14:40			15:17	15:32	16:04	16:17	16:39	17:00	17:18	17:22	17:35	17:40	18:12	18:23	18:35	18:44	19:06	19:30	20:01	21:14
126	15:40	15:54	16:04	16:17	16:22	17:04	17:17	17:39	18:00	18:18	18:22	18:35	18:40	19:12	19:23	19:35	19:44	20:06	20:30	21:01	22:14
903	16:40			17:17	17:32	18:04	18:17	18:39	19:00	19:18	19:22	19:35	19:40	20:12	20:23	20:35					
132	17:40	17:54		18:17	18:32	19:04	19:17	20:00	20:18	20:22	20:35	20:40	21:12	21:23	21:35	21:44	22:06	22:30	23:01	24:14	0:14
144	18:40			19:17	19:32	20:04	20:17	20:39	21:00	21:18	21:22	21:35	21:40	22:12	22:23	22:35					
204	19:40	19:54	20:04																		



## Européens et Arabes se sont réunis à Madrid pour faire pression sur Israël



La communauté internationale doit envisager de sanctionner Israël pour qu'il mette fin à la guerre à Gaza, a estimé le ministre espagnol des Affaires étrangères, peu avant une réunion sur cette question des pays européens et arabes qui s'est tenue dimanche à Madrid.

"A très court terme, pour arrêter cette guerre qui n'a plus de but et faire rentrer l'aide humanitaire de façon massive, sans entrave, de façon neutre, que ce ne soit pas Israël qui décide qui peut manger et qui ne peut pas, (...) on doit envisager des sanctions", a souligné le ministre espagnol des Affaires étrangères, José Manuel Albares, à la radio publique française France Info.

"Il faut tout faire, tout envisager pour arrêter cette guerre", a-t-il martelé, après que l'Union européenne a décidé cette semaine de revoir son accord de coopération

avec Israël. Après la récente extension des opérations militaires israéliennes à Gaza, plusieurs pays considérés par Israël comme des alliés ont ajouté leur voix à la pression internationale croissante pour mettre fin à la guerre dans le territoire palestinien.

Un blocus de deux mois y a aggravé les pénuries de nourriture, d'eau, de carburant et de médicaments, faisant craindre une famine. Les organisations humanitaires affirment que le peu d'aide qu'Israël a laissé entrer ces derniers jours est loin de répondre aux besoins.

Madrid accueillait sur cette question dimanche 20 pays européens et arabes ainsi que des organisations internationales.

Cette réunion visait à arrêter la guerre "inhumaine" et "insensée" menée par Israël à Gaza, a déclaré M. Albares à la presse avant le début des discussions.

En visio depuis Paris, le chef de la diplomatie française Jean-Noël Barrot a souhaité pour sa part "redonner une perspective diplomatique pour une solution politique au conflit israélo-palestinien", selon le Quai d'Orsay.

La réunion de dimanche a également donné lieu à la défense d'une solution à deux Etats au conflit israélo-palestinien: le Premier ministre palestinien Mohammad Mustafa a dit vouloir "aller aussi vite que possible vers une paix permettant à la Palestine et Israël de coexister et apporter stabilité et sécurité à toute la région".

José Manuel Albares a déclaré après la réunion à la station Cadena SER que l'événement avait marqué un progrès, en incluant davantage de pays européens tels que la France, l'Allemagne et l'Italie, qui "ne renonceront jamais à la paix au

Moyen-Orient".

En visite à Erevan en début de semaine, son homologue français Jean-Noël Barrot devait rencontrer lundi soir la ministre d'Etat aux Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, Varsen Aghabekian Shahin, selon son département.

Il a insisté à Madrid sur "la nécessité d'une pression coordonnée pour aller vers un cessez-le-feu, une entrée massive d'aide humanitaire et la libération des otages à Gaza".

Et de rappeler les objectifs de la conférence des Nations unies prévue en juin, coprésidée par la France et l'Arabie saoudite. Notamment avancer sur la "reconnaissance de la Palestine", la normalisation avec Israël, les réformes de l'Autorité palestinienne ainsi que le "désarmement du Hamas" et l'apport de "garanties de sécurité pour Israël".

L'Espagne a rassemblé des représentants de pays comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie, ainsi que l'Egypte, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, la Turquie, le Maroc, et des délégués de la Ligue arabe et de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

L'Irlande, l'Islande, la Norvège et la Slovaquie, qui comme l'Espagne, ont reconnu l'existence d'un Etat palestinien, ont également participé, ainsi que le Brésil.

Après que l'Union européenne s'est prononcée cette semaine en faveur d'un réexamen de l'accord d'association avec Israël, M. Albares a souligné devant la presse que l'Espagne demanderait "sa suspension immédiate".

L'Espagne devait également demander à ses partenaires d'imposer un embargo sur les armes contre Israël, et de "n'exclure aucune" sanction individuelle contre ceux "qui veulent ruiner pour toujours la solution à deux Etats".

Le Premier ministre espagnol Pedro Sanchez est un critique véhément de la guerre à Gaza. Il a déclaré que son pays soutiendrait des projets de résolution aux Nations unies visant à faciliter l'accès de l'aide à Gaza.

## Au moins 52 morts dans de nouveaux bombardements israéliens à Gaza

Au moins 52 personnes ont été tuées lundi par des bombardements israéliens à Gaza, selon la Défense civile palestinienne, dont 33 dans une école abritant des déplacés.

Ces nouvelles frappes meurtrières interviennent alors qu'Israël intensifie son offensive dans le territoire palestinien dévasté et affamé, malgré les pressions internationales croissantes pour faire taire les armes.

Le bilan du "massacre de l'école Fahmi Al-Jarjaoui" de Gaza-ville (nord) est d'"au moins 33 morts, et de dizaines de blessés, principalement des enfants", a indiqué la Défense civile.

Dans la cour de l'école, remplie de tentes, des images de l'AFP montrent des résidents tenter de sauver quelques biens, ou du bois à brûler, dans les décombres.

Déplacée de Beit Hanoun, plus au nord,

avec sa famille, Farah Nasser a été réveillée par le bombardement pour découvrir "horreur et confusion", dans une "odeur de mort, de brûlé, de soufre et de sang". A l'hôpital Al-Ahli de la ville, des femmes pleurent leurs proches devant leurs lincoles blancs.

La Défense civile a ensuite fait état de 19 personnes tuées dans un bombardement israélien sur une maison de Jabalia, également dans le nord de la bande de Gaza.

Rompant une trêve de deux mois, Israël a repris son offensive mi-mars, et intensifié ses opérations militaires le 17 mai, dans le but affiché d'anéantir le Hamas - dont l'attaque en Israël le 7 octobre 2023 a déclenché la guerre - , libérer les derniers otages et prendre le contrôle de la bande de Gaza.

L'attaque du 7 Octobre a entraîné la mort de 1.218 personnes côté israélien, en majorité

des civils, selon un décompte de l'AFP à partir de données officielles.

Sur 251 personnes alors enlevées, 57 restent retenues dans Gaza, dont au moins 34 mortes, selon les autorités israéliennes.

Plus de 53.939 personnes, majoritairement des civils, ont été tués par la campagne de représailles israéliennes, selon des données du ministère de la Santé du Hamas, jugées fiables par l'ONU.

Dans la bande de Gaza, les Palestiniens manquent de tout - nourriture, eau, carburant et médicaments - après plus de deux mois d'un total blocage de l'aide humanitaire qu'Israël n'a que partiellement levé lundi dernier.

Les organisations humanitaires affirment que le peu de livraisons autorisées par Israël depuis est loin de répondre aux besoins.

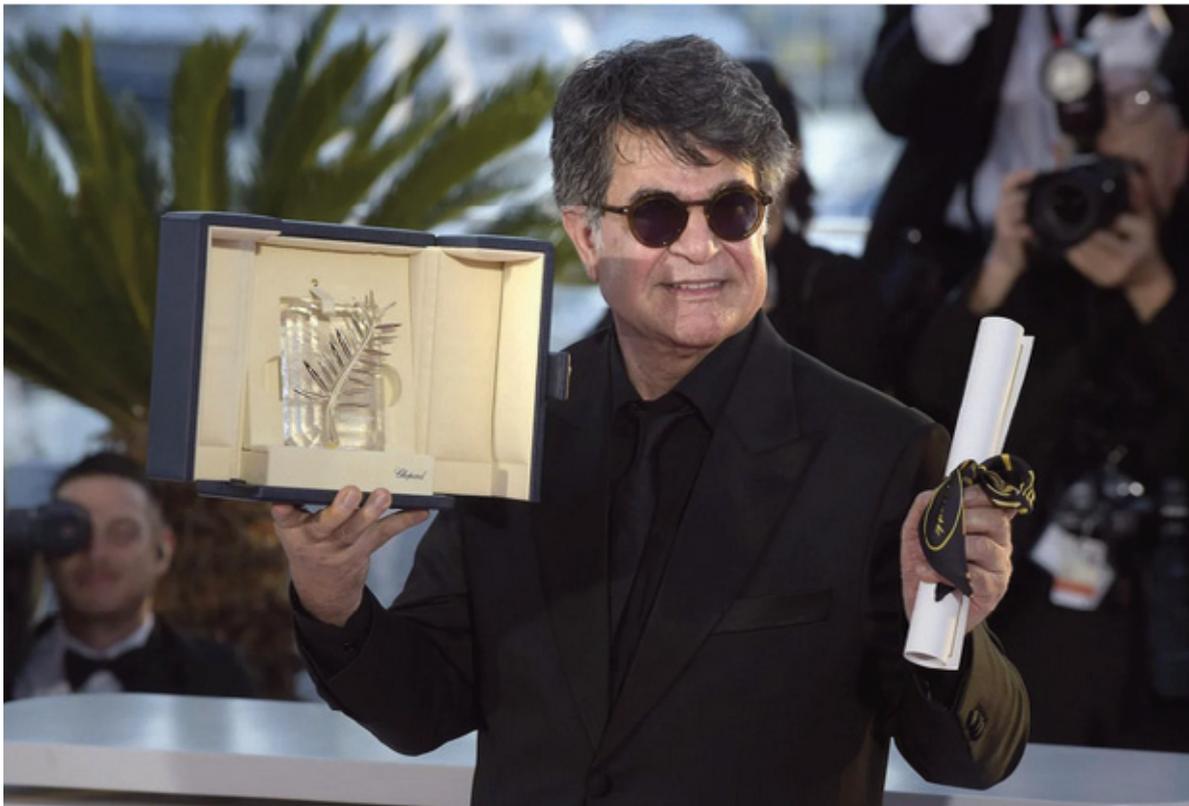
L'escalade militaire et les souffrances des

civils nourrissent une indignation internationale croissante, y compris parmi les alliés historiques d'Israël. L'Union européenne a décidé la semaine dernière de réexaminer son accord d'association avec le pays.

Jake Wood, le chef de la Fondation humanitaire de Gaza (GHF), organisation créée de toutes pièces et soutenue par les Etats-Unis pour distribuer de l'aide dans la bande de Gaza, a par ailleurs annoncé sa démission faute de pouvoir opérer dans le respect des principes humanitaires de "neutralité, impartialité et indépendance".

L'organisation, qui siège à Genève, avait annoncé le 14 mai se préparer à distribuer quelque 300 millions de repas sur trois mois. L'ONU et des ONG ont affirmé qu'elles ne participeraient pas à ses opérations, l'accusant de travailler avec Israël.

## Portrait



## Jafar Panahi

*Le cinéaste interdit qui défie le pouvoir iranien*

Opposant au pouvoir iranien, le réalisateur Jafar Panahi a consacré sa vie au cinéma en défiant la censure, parfois au prix de sa liberté, jusqu'à sa consécration par une Palme d'or à Cannes samedi.

"Je suis vivant parce que je fais des films", a déclaré à l'AFP pendant le festival l'auteur du brûlot politique "Un simple accident", l'un de ses films les plus directs.

Assigné jusqu'à récemment en Iran, interdit de

tourner, le cinéaste de 64 ans, figure de la Nouvelle vague du cinéma iranien multiprimée à l'international, a pu faire le déplacement à Cannes (et dans un festival) pour la première fois depuis 15 ans.

Son amour du cinéma, Panahi l'a plusieurs fois payé de sa liberté: il a été incarcéré à deux reprises, 86 jours en 2010 et près de sept mois entre 2022 et 2023. Il avait entamé une grève de la faim pour obtenir sa libération.

Derrière les barreaux, Panahi a trouvé l'inspiration pour son dernier film, dans lequel il dénonce l'arbitraire sans se mettre lui-même en scène comme dans ses précédentes réalisations. "Quand on met (un artiste) en prison, on lui tend une perche, on lui donne une matière, des idées, on lui ouvre un monde nouveau", a-t-il expliqué à Cannes.

Interrogé sur le fait de savoir s'il redoutait de retourner en Iran après la Palme d'or, le cinéaste s'est montré catégorique. "Pas du tout. Nous partons demain" di-

manche, a-t-il déclaré à l'AFP.

Grand nom du cinéma iranien, comme Abbas Kiarostami dont il a été l'assistant au début de sa carrière, Jafar Panahi a vu ses œuvres, interdites en Iran, régulièrement primées dans les plus grands festivals, de Cannes à Venise en passant par Berlin. Ne pouvant s'y rendre, sa chaise restait symboliquement vide.

La vie de ce fils d'artisan, né à Téhéran le 11 juillet 1960 et ayant grandi dans les quartiers pauvres de la capitale, a basculé en 2010.

Il est alors condamné à six ans de prison pour "propagande contre le régime" après avoir soutenu le mouvement de protestation de 2009 contre la réélection de l'ultraconservateur Mahmoud Ahmadinejad à la présidence de la République islamique.

Il écope aussi de 20 ans d'interdiction de réaliser ou écrire des films, voyager ou s'exprimer dans les médias. Ces condamnations ne l'ont jamais empêché de continuer à filmer clandestinement.

Mais, dès lors, sa caméra se tourne "vers l'intérieur": Panahi se met en scène lui-même, montrant ses difficultés à tourner en cachette. Comme dans "Aucun ours", Prix spécial en 2022 à Venise, où on pouvait le voir diriger une équipe à distance via Zoom, de l'autre côté de la frontière turque.

Car Panahi ne s'est jamais non plus résolu à l'exil, préférant rester dans son pays envers et contre tout, pour scruter dans ses œuvres les injustices sociales ou la place des femmes.

Parmi ses films les plus acclamés figure "Taxi Téhéran", tourné depuis l'intérieur d'un taxi, pour lequel il a reçu l'Ours d'or à la Berlinale en 2015. Les conservateurs iraniens avaient fulminé.

Temple du cinéma, le Festival de Cannes le soutient et lui offre une tribune depuis ses débuts: son premier long métrage, "Le Ballon blanc", a reçu la Caméra d'or en 1995.

Le cinéaste s'est aussi vu décerner le Prix du Jury dans la section Un Certain Regard

Panahi ne s'est jamais résolu à l'exil, préférant rester dans son pays envers et contre tout, pour scruter dans ses œuvres les injustices sociales ou la place des femmes

en 2003 pour "Sang et or" et le Prix du scénario en 2018 pour "Trois Visages".

En 2012, Jafar Panahi a été colauréat, avec sa compatriote Nasrin Sotoudeh, avocate des droits humains, du prix Sakharov pour la liberté de l'esprit décerné par le Parlement européen.

Il a un fils devenu cinéaste, Panah. Son premier film, "Hit the Road", a été présenté en 2021 à la Quinzaine des cinéastes à Cannes.

Quand on met (un artiste) en prison, on lui tend une perche, on lui donne une matière, des idées, on lui ouvre un monde nouveau, dit Panahi

# Sport

## SM le Roi adresse un message de félicitations aux membres du club de la RSB suite à leur sacre



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message de félicitations aux membres du club de la Renaissance Sportive de Berkane (RSB) de football suite à leur sacre à la Coupe de la CAF 2024-2025.

Dans ce message, SM le Roi exprime Ses chaleureuses félicitations aux membres du club à l'occasion de leur sacre à la Coupe de la Confédération africaine de football au titre de la saison 2024-2025.

"Nous vous félicitons avec fierté pour ce sacre africain, le troisième du genre pour votre brillant club, et à travers lequel vous avez réaffirmé que votre équipe demeure un exemple de

professionnalisme, empreinte d'un esprit sportif et d'une haute compétitivité, et qui veille à accompagner les réalisations continentales de nos clubs d'élite et à contribuer au rayonnement continu du football marocain, tant à l'échelle continentale qu'internationale".

Saluant l'esprit de patriotisme des membres du club de la RSB, leurs honorables performances sportives et leurs efforts pour porter toujours très haut les couleurs nationales, le Souverain leur souhaite plein succès dans leur carrière footballistique afin de remporter davantage de titres, tout en les assurant de Sa Haute Sollicitude et Bienveillance.

### Coupe de la CAF

## Et de trois pour les Berkanis

La Renaissance Sportive de Berkane (RSB) a décroché, dimanche à Zanzibar, la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), en tenant en échec le SIMBA SC lors de la finale retour (1-1), après avoir remporté le match aller 2-0.

Le club marocain, déjà solide à l'aller, a confirmé sa supériorité sur l'ensemble de la double confrontation, décrochant ainsi son troisième titre continental après ceux de 2020 et 2022.

Les Berkanis ont su gérer la pression exercée par une équipe tanzanienne agressive dès les premières minutes, tout en se procurant plusieurs occasions franches.

Après une alerte initiale à la 9ème minute, bien négociée par le défenseur Berkani Lamine Camara, Simba est parvenu à ouvrir le score à la 17ème minute par Joshua Mutale, relançant brièvement le suspense.

Solides mentalement, les joueurs de la RSB, qui ont gardé leur calme face aux initiatives offensives locales, auraient pu revenir au score dès la première période, notamment sur une tête de Labhiri (14c), une demi-volée de Lamlioui (38c) et plusieurs situations dangereuses juste avant la pause, dont la plus

franche a été la tête de Tahif, repoussée en extremis sur sa ligne par le gardien adverse.

Au retour des vestiaires, les Berkanis ont contenu les assauts adverses avec maîtrise, en particulier après l'expulsion du milieu de terrain tanzanien Yusuph Kagoma, qui a reçu un deuxième carton jaune (50e).

Malgré leur infériorité numérique, les Tanzaniens ont cru doubler la mise à la 73ème minute, mais leur but a été refusé pour une position de hors-jeu.

La RSB, de son côté, a intelligemment géré ses changements pour maintenir l'équilibre et maîtriser le rythme du match. Dans les arrêts de jeu, les hommes de Mouin Chaâbani ont scellé leur sacre avec un but égalisateur signé Soumaila Sidibe (90+3e).

Avec ce nul, la RSB confirme son statut de référence continentale et inscrit une nouvelle ligne à son palmarès africain, dans la continuité des titres remportés en 2020 et 2022.

Il convient de rappeler qu'en plus de la Renaissance de Berkane, la C2 continentale a déjà été remportée par les clubs marocains du Kawkab de Marrakech, de l'ASFAR, du Maghreb de Fès et du FUS de Rabat.

## Mouine Chaâbani *La RSB a été la meilleure pendant toute la compétition*

La Renaissance Sportive de Berkane, sacrée dimanche en Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), a été la meilleure équipe tout au long de la compétition, a affirmé son entraîneur Mouine Chaâbani, évoquant "un sacre mérité".

"Nous avons fait un bon parcours.

Quand on regarde les statistiques, notre équipe a été la meilleure pendant toute cette compétition, avec presque la meilleure attaque et la meilleure défense. Nous n'avons perdu qu'un seul match et sommes restés invaincus à domicile", a-t-il déclaré en conférence de presse à l'issue de la finale retour disputée à Zanzibar face au club tanzanien de Simba SC.

"Tout au long du parcours, nous avons su imposer notre personnalité, aussi bien à Berkane que sur les terrains adverses", a-t-il ajouté.

Revenant sur le déroulement de la finale retour, le technicien a reconnu que le staff était conscient que "le match n'allait pas être facile", soulignant que la première mi-temps aurait pu tourner en faveur de la RSB, avec plusieurs occasions franches, déjouées uniquement par les interventions décisives du gardien de Simba.

"A la pause, j'ai demandé aux joueurs de faire preuve de plus de calme et de concentration, et de pratiquer le football qu'ils maîtrisent", a-t-il expliqué, notant que son équipe a ensuite "bien géré la deuxième période".

Chaâbani a également précisé que les changements opérés en cours de match ont été dictés par les avertissements reçus par certains joueurs.

Sur l'ensemble des deux confrontations, il a estimé que la RSB avait été "meilleure que l'adversaire, surtout au match aller, avec les nombreuses occasions créées".

"Je félicite chaleureusement mes joueurs pour les sacrifices qu'ils ont endurés afin de relever cette coupe," a conclu Chaâbani.



Meeting international Mohammed VI

# Soufiane El Bakkali : *Le soutien du public était une source de motivation*



Le soutien du public a été une source de motivation, a affirmé l'athlète marocain Soufiane El Bakkali, vainqueur du 3000 m steeple au Meeting international Mohammed VI d'athlétisme, quatrième étape de la Ligue de Diamant 2025, dimanche au stade olympique annexe du Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat.

Dans une déclaration à la presse, au terme de sa victoire avec à la clé la meilleure performance mondiale (MPM) de l'année (08:00.70), El Bakkali a affirmé qu'il reste avide de davantage de médailles dans les compétitions internationales, relevant que la Ligue de Diamant constitue une vraie épreuve pour jauger la compétitivité.

Le double champion olympique et du monde a également fait savoir qu'il continuera sa préparation pour les prochaines échéances, avec comme objectif la médaille d'or aux championnats du monde, en septembre prochain à Tokyo.

L'athlète marocain a en outre salué la qualité de la piste en tartan du nouveau stade olympique, relevant qu'elle a aidé les athlètes à battre des records.

Organisé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, ce Meeting est le fruit d'une collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le Comité national olympique marocain, la Fédération royale marocaine d'athlétisme et la région Rabat-Salé-Kénitra.

## Coupe arabe FIFA 2025

Le Maroc a hérité de l'Arabie Saoudite et de deux équipes issues des qualifications (Oman ou la Somalie, Yémen ou les Comores), dans le groupe B de la Coupe arabe de la FIFA, au terme du tirage au sort effectué dimanche à Doha.

Le groupe A se compose du Qatar, pays hôte, de la Tunisie et des vainqueurs des matchs de qualification Syrie/Soudan Sud et Palestine/Libye. Le groupe C comprend l'Égypte, la Jordanie, les Emirats Arabes Unis et le vainqueur du match de qualification Koweït/Mauritanie, alors que le groupe D comprend l'Algérie, l'Irak et les vainqueurs des matchs de qualification Bahreïn/Djibouti et Liban/Soudan.

La Coupe arabe de la FIFA aura lieu du 1 au 18 décembre au Qatar, dans six stades ayant déjà abrité les matches de la Coupe du Monde.

## Mondial U17

La sélection marocaine U17 de football, championne d'Afrique en titre, a hérité du Japon, de la Nouvelle-Calédonie et du Portugal, au groupe B de la Coupe du monde 2025, au terme du tirage au sort, dimanche à Doha.

Le Mondial se déroulera du 3 au 27 novembre au Qatar avec la participation de 48 équipes.

Les matchs auront lieu dans huit terrains au sein de l'Académie Aspire, alors que la finale se déroulera au Stade international de Khalifa.

## Match barrage

Le Raja de Beni Mellal (4<sup>e</sup> en D2), qui recevait à Khouribga, a fait match nul (0-0) à domicile avec le Hassania d'Agadir (13<sup>e</sup> en D1), dimanche en barrage aller/D1 de la Botola Pro de football. Dans l'autre match barrage, disputé samedi, la JS Soualem (14<sup>e</sup> en D1) s'est imposée (2-1) sur la pelouse de l'Olympique Dcheïra (3<sup>e</sup> en D2).

Les dates des matches retours seront déterminées ultérieurement.

## 23<sup>e</sup> Grand Prix SAR la Princesse Lalla Meryem

# L'Australienne Maya Joint remporte son premier titre WTA

L'Australienne Maya Joint a remporté le premier titre WTA (simple) de sa carrière, en triomphant à la 23<sup>e</sup> édition du Grand Prix SAR la Princesse Lalla Meryem de tennis, samedi à Rabat.

Venant à bout de la Roumaine Jacqueline Cristian en deux sets, 6-3, 6-2, en finale, la jeune tenniswoman (19 ans), est la première joueuse à remporter son 1<sup>er</sup> titre sur le circuit pro féminin cette saison.

L'Australienne conclut en beauté un tournoi réussi, dont elle a également remporté le titre du double, vendredi avec la Géorgienne Oksana Kalashnikova, aux dépens du duo italien composé d'Angelica Moratelli et Camilla Rosatello en deux manches, 6-3, 7-5.

Elle s'est imposée en simple au terme d'une finale âprement disputée (malgré le résultat), lors de laquelle elle a dû batailler dur pour chaque point, notamment lors du premier set.

Lors du deuxième set, les choses semblaient plus simples pour l'Australienne, qui a profité de la baisse de régime de Cristian, visiblement saturée physiquement - et mentalement par ricochet - après sa demi-finale marathonnienne la veille, face à la Colombienne Camila Osorio, fête de série N°2, qu'elle a remportée 7-6 (8-6), 6-4, 6-4, en un peu plus de trois heures.

Maya Joint, elle, a eu droit à un vendredi tranquille, avec un billet de la finale obtenu en un set, après le retrait de son adversaire en demi-es, sa compatriote Ajla Tomljanovic, au bout de 42 minutes de jeu seulement. Même sa finale du double n'a duré qu'une heure et une vingtaine de minutes.

"C'était une finale incroyable. Jacqueline a vraiment bien joué. Je pense que nous avons fait un match de haut niveau", a déclaré Joint à la presse. "Les conditions étaient très diffé-

rentes aujourd'hui, il y avait beaucoup de vent, donc nous avons dû adapter un peu notre style de jeu", a-t-elle expliqué.

Commentant sa double consécration, elle a indiqué: "c'était vraiment spécial pour moi. Gagner les deux titres (simple et double, Ndlr) dans le même tournoi est tellement rare".

Avec cette double victoire, Joint entre en effet dans les annales du Grand Prix SAR la Princesse Lalla Meryem. "C'est la première fois de ce tournoi que nous avons la même vainqueur dans les épreuves simple et double", affirme le directeur de ce tournoi, Khalid Outaleb.

"Nous sommes fiers de cette finale qui clôture une semaine de tennis au niveau mondial, avec la victoire de Joint, une jeune tenniswoman âgée de 19 ans, à l'avenir prometteur", a souligné M. Outaleb, saluant la présence massive du public.

# Le FUS qualifié pour les phases finales de la BAL 2025

Le Fath Union Sport (FUS) de Rabat a assuré sa place pour les phases finales de la Basketball Africa League (BAL 2025), prévues en juin prochain à Pretoria, aux termes de la Conférence du Nil, qui s'est tenue dans la capitale rwandaise, Kigali.

Le FUS s'est qualifié en tant que meilleur troisième de la Conférence de Kalahari, profitant de sa supériorité au point-avergé. Il rejoint ainsi les clubs Al

Ittihad d'Alexandrie (Égypte), Rivers Hoopers (Nigeria), Union Monastir (Tunisie), Petro Atlético (Angola), Creole Stars (Cap-Vert), Patriots (Rwanda) et Al Ahly (Libye).

Les 8 clubs qualifiés pour les finales de cette compétition continentale, qui sera organisée du 1<sup>er</sup> au 14 juin par la Fédération Internationale de Basketball (FIBA) en partenariat avec la National Basketball Association (NBA), disputeront d'abord

quatre matches de classement, suivis de huit matches à élimination directe.

La BAL 2025 a vu la participation de 12 clubs africains, répartis en trois conférences (Kalahari, Nil et Sahara), chacune composée de quatre équipes, qui se sont affrontées deux fois chacune.

Les deux meilleures équipes de chaque conférence, ainsi que les deux meilleures équipes classées troisièmes, se sont qualifiées pour les finales à Pretoria.

## Doutes sur la détection de possibles "indices" de vie extraterrestre

Des indices de vie sur une exoplanète finalement pas si "prometteurs": la découverte de signes potentiels d'une activité biologique hors du système solaire, annoncée en avril par une équipe américano-britannique, est remise en cause par de nouvelles études.

Le mois dernier, des astronomes avaient fait sensation en publiant dans *The Astrophysical Journal Letters* les résultats d'observations de K2-18b, une exoplanète située à 124 années-lumière de la Terre, dans la constellation du Lion.

Grâce au télescope James Webb, ils affirmaient avoir détecté dans son atmosphère des signes de composés chimiques longtemps considérés comme des "biosignatures" d'une possible vie extra-terrestre. Du sulfure de diméthyle (DMS) et du disulfure de diméthyle (DMDS), qui, sur Terre, sont uniquement produits par des organismes vivants - principalement du phytoplancton.

"Je pense que c'est le cas le plus proche d'une caractéristique que nous pouvons attribuer à la vie", assurait à la presse Nikku Madhusudhan, astrophysicien à l'Université de Cambridge et auteur principal de l'étude. Tout en soulignant que d'autres observations

étaient nécessaires.

En 2023, James Webb avait déjà détecté la présence de méthane et de dioxyde de carbone dans l'atmosphère de K2-18b. Une première pour une exoplanète située dans la "zone habitable", c'est-à-dire ni trop près, ni trop loin de son étoile pour que puisse y exister un ingrédient essentiel à la vie: de l'eau à l'état liquide.

Si les signes étaient cette fois beaucoup plus nets, ils restaient cependant bien au-dessous du seuil de signification statistique considéré comme crucial par les scientifiques pour valider une découverte.

Dès la publication de l'étude, des astronomes avaient émis des doutes. Et de récents travaux - qui n'ont pas été encore revus par des pairs - les ont renforcés. Deux anciens étudiants de M. Madhusudhan, Luis Welbanks de l'Université d'Etat d'Arizona et Matthew Nixon de l'Université du Maryland, font partie des chercheurs qui ont réexaminé les données.

En utilisant d'autres modèles statistiques, "les affirmations sur la détection potentielle d'une biosignature s'évaporent", écrivent-ils dans une étude préliminaire publiée le mois dernier.

Ils ont élargi le nombre de produits chimiques possibles pouvant expliquer



les signaux détectés par James Webb à 90, contre 20 dans l'étude originale.

Plus de 50 ont donné un "résultat". "Lorsque vous détectez tout, est-ce que vous détectez réellement quelque chose?", s'interroge M. Nixon auprès de l'AFP.

Sans exclure que l'atmosphère de K2-18b puisse contenir du DMS, les deux chercheurs jugent que d'autres observations sont nécessaires.

"Ce genre de débat est sain", a réagi auprès de l'AFP M. Madhusudhan.

Son équipe a publié sa propre étude préliminaire la semaine dernière

élargissant encore plus - à 650 - le nombre de produits chimiques possibles.

Parmi les trois résultats les plus prometteurs, figure le DMS, mais pas le DMDS, un aspect majeur de l'annonce initiale.

"En l'espace d'un mois - sans aucune donnée (d'observation, ndlr), données de laboratoire ou modèles nouveaux - leur analyse entière a changé", souligne M. Welbanks.

Les télescopes parviennent à observer les exoplanètes quand elles transitent devant leur étoile, permettant aux astronomes d'analyser comment les

molécules filtrent les longueurs d'onde de la lumière qui traversent leur atmosphère et d'en déduire sa composition.

Une équipe d'astrophysiciens de l'Université de Chicago a combiné les observations de K2-18b par James Webb dans le proche et le moyen infrarouge. Et n'a trouvé "aucune signification statistique pour le DMS ou le DMDS", selon une étude publiée la semaine dernière.

En utilisant un test statistique basique, un astrophysicien d'Oxford, Jake Taylor, n'a lui non plus trouvé aucun indice de biosignatures.

M. Madhusudhan a rejeté ce dernier article, affirmant que le test ne tenait pas compte des phénomènes physiques observés. Il a également défendu sa recherche, affirmant être "tout aussi confiant" dans ses travaux qu'il l'était il y a un mois, avant de nouvelles données sur K2-18b attendues l'année prochaine. De nombreux scientifiques pensent que les télescopes spatiaux pourraient un jour recueillir suffisamment de preuves pour identifier une vie extraterrestre.

"Mais nous devons utiliser les cadres existants et accumuler (des preuves) de manière fiable plutôt que de précipiter les choses - comme dans ce cas précis", juge M. Nixon.

## Recettes

### Glace à la fraise



#### Ingrédients :

400 g de fraises  
125 g de sucre  
20 cl de crème fraîche

#### Préparation :

- 1- Les mettre dans un grand saladier avec la crème fraîche et le sucre.  
Mixer le tout.
- 2- Mettre le liquide dans une sucette ou un ravier au congélateur pendant 24 heures.

## Drôle de mésaventure d'un marin

Le marin en charge de la navigation d'un porte-conteneurs de 135 mètres qui s'est échoué à quelques pas de la maison d'un Norvégien dans un fjord était vraisemblablement endormi au moment de l'accident, affirme un média vendredi.

"Une seule personne se trouvait sur le pont à ce moment-là. Elle dirigeait le navire, mais n'a pas modifié la trajectoire en entrant dans le fjord de Trondheim (centre), comme cela aurait dû être fait", rapporte l'agence NTB.

"La police a reçu des informations de la part d'autres personnes à bord selon lesquelles il se serait endormi", a confirmé un policier, Kjetil Bruland Sørensen, à l'agence.

Le NCL Salten a, aux aurores jeudi, terminé sa course dans le jardin de Johan Helberg, à quelques mètres seulement de sa maison.

L'occupant des lieux, profondément endormi lui aussi, n'a été tiré du lit que par le tambourinement et les appels paniqués de son voisin.

"Ca a sonné à la porte à un moment de la journée où je n'aime pas ouvrir", avait confié M. Helberg à la chaîne TV2.

Le voisin, Jostein Jørgensen, a raconté auprès de TV2 avoir été réveillé aux alentours de 05h00 jeudi par le bruit d'un bateau qui se dirigeait "à

pleine vitesse vers la terre", et avoir accouru chez Johan Helberg.

Aucun des 16 membres d'équipage n'a été blessé. La police norvégienne a ouvert une enquête.

"Nous avons pris connaissance des déclarations de la police faisant état d'un suspect, et nous continuons à coopérer pleinement avec les autorités dans le cadre de l'enquête en cours", a déclaré

de son côté la compagnie North Sea Container Line (NCL) dans un communiqué publié vendredi. "Nous ne nous engageons pas à mener nos propres investigations internes, mais préférons ne pas spéculer davantage", a-t-elle ajouté. Les tentatives de renflouement ont jusqu'à présent échoué, et le porte-conteneurs git toujours près de la maison en bois.

